

République du Congo : Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation et modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI, supplément des services du FMI, communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour la République du Congo.

Dans le cadre de la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation et modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation et modification de critères de réalisation établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 6 mars 2009 avec les autorités de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 29 mai 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Supplément des services du FMI daté du 29 mai 2009 faisant le point de l'évolution récente de la situation.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 17 juin 2009, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention complémentaire adressée par les autorités congolaises au FMI*
Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation et modification de critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Sharmini Coorey et Dhaneshwar Ghura

29 mai 2009

- Les entretiens relatifs à la première revue de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Brazzaville du 26 février au 6 mars 2009. La mission a rencontré M. Sassou N'Gusso, Président de la République du Congo, M. Ayessa (Ministre d'État, Directeur du Cabinet du chef de l'État), M. Moussa (Ministre d'État, Ministre de la planification), M. Issoïbeka, Ministre des finances, M. Mboumba, Premier adjoint au Directeur national de la BEAC, d'autres hauts fonctionnaires, le Président du Sénat et le Vice-président de l'Assemblée nationale, ainsi que des représentants du corps diplomatique, de la communauté des bailleurs de fonds, du secteur privé et des médias. La mission était composée de M. York (chef de mission), M. Mpatswe et M^{me} Dabdoub (tous du Département Afrique), de M. Martin (Département des finances publiques) et de M. Maseda (Services linguistiques). M. Moussa, Représentant résident du FMI à Brazzaville, a prêté son concours à la mission, de même que les services de la Banque mondiale et M. Sidibouna (Bureau de l'Administrateur).
- Le 8 décembre 2008, le Conseil d'administration a approuvé en faveur du Congo un accord triennal FRPC assorti d'un accès à 8,46 millions de DTS (soit l'équivalent de 10 % de la quote-part).
- La République du Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de sa banque régionale, la BEAC. La monnaie commune, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 656 francs CFA pour 1 euro.
- Les autorités ont accepté que soient publiés le présent rapport et la lettre d'intention supplémentaire appuyant leur demande d'achèvement de la première revue du programme.

Tableau des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Rappel des faits	5
II. Évolution économique récente et perspectives	5
III. Résultats du programme	8
IV. Questions de fond	14
A. Réponse à la crise financière mondiale	14
B. Risques	16
V. Évaluation des services du FMI.....	17
 Encadrés	
1. Le projet de remise en état du port de Pointe Noire	10
2. Analyse de viabilité de la dette extérieure	11
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12.....	19
2. Balance des paiements, 2008–12	20
3. Opérations de l'administration centrale, 2008–12.....	21–22
4. Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2006–29.....	23
5. Situation monétaire, 2006–10.....	24
6. Déclencheurs pour le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE renforcée	25–26
7. Accès et échelonnement proposés	27
 Appendices	
1. Lettre d'intention complémentaire	28
Pièce jointe I. Tableau 1. Objectifs quantitatifs révisés, 2008–09.....	32
Pièce jointe II. Tableau 2. Repères structurels de l'accord FRPC, 2008–09.....	33
Pièce jointe III. Protocole d'accord technique.....	34

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente de l'économie et perspectives

- La crise financière mondiale a eu impact limité au Congo en 2008, mais les perspectives économiques se sont assombries du fait en partie du ralentissement de la demande extérieure, de l'effondrement des cours mondiaux du pétrole et d'une dégradation des termes de l'échange. Si, en 2009, l'augmentation de la production de pétrole soutiendra une hausse de la croissance du PIB réel (environ 9½ %), le secteur non pétrolier ne pourrait progresser que de 3½ %—soit moins de la moitié du taux dont faisaient état les projections il y a six mois. À la fin de 2008, l'inflation était de 11,4 % et l'on s'attend à ce qu'elle ne diminue que peu à peu à cause de la viscosité des prix des produits de base autres que le pétrole et de problèmes structurels.
- Le déficit extérieur courant a diminué en 2008, mais il pourrait beaucoup augmenter parallèlement à la dégradation spectaculaire des termes de l'échange prévue pour cette année.
- Sous l'effet conjugué du niveau relativement élevé des cours mondiaux du pétrole pendant la majeure partie de 2008 et de la discipline suivie en matière de dépenses, la position budgétaire globale s'est considérablement améliorée; le déficit primaire de base hors pétrole est revenu à 44,3 % du PIB hors pétrole conformément au programme.

Résultats du programme

- Les autorités ont appliqué l'accord FRPC jusqu'à la fin de 2008 et au début de cette année de façon dans l'ensemble satisfaisante. L'objectif quantitatif sur le solde budgétaire primaire hors pétrole a été observé, mais les autorités ont contracté un nouvel emprunt extérieur non concessionnel; par ailleurs, les six critères de réalisation structurels ont été respectés (dont trois avec un certain retard).
- Les autorités ont en outre avancé dans la réalisation de nombre des déclencheurs pour le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTTE renforcée, encore que les réformes aient été appliquées assez lentement et inégalement dans les domaines de la gouvernance et de la gestion des finances publiques et des ressources naturelles.

Questions de fond

- Les entretiens relatifs à la première revue du programme ont été dominés par un échange de vues sur les conséquences de la crise financière mondiale et de la baisse des cours mondiaux du pétrole, ainsi que sur la réaction appropriée des autorités. Le gouvernement s'est attaqué au recul spectaculaire des cours du pétrole en prenant des mesures pour limiter la dégradation de la position budgétaire du présent exercice et pour préserver ses actifs financiers. Ces actions pourraient améliorer l'efficacité du budget tout en autorisant une relance budgétaire si les perspectives économiques s'assombrissaient encore.
- Des risques importants pèsent sur le programme à cause de la possibilité d'un nouvel affaiblissement de l'économie mondiale qui aurait des conséquences néfastes sur la demande intérieure et des pressions qui pourraient s'exercer sur les dépenses pendant la campagne pour l'élection présidentielle de juillet 2009.

Les services du FMI recommandent d'achever la première revue de l'accord FRPC et d'effectuer le deuxième décaissement d'un montant équivalant à 1,21 million de DTS; en outre, ils soutiennent la demande de dérogation pour non-observation du critère de réalisation quantitatif continu et de trois critères de réalisation structurels (dont l'un est continu) et appuient la modification du solde budgétaire primaire hors pétrole à la fin de juin 2009, ainsi que du critère continu sur la dette extérieure publique non concessionnelle, et la conversion de critères de réalisation structurels en repères structurels.

I. RAPPEL DES FAITS

1. **Le Conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur du Congo un nouvel accord triennal FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) en décembre 2008 après une longue période pendant laquelle ce pays n'appliquait aucun accord appuyé par le FMI.** L'accord FRPC est conçu pour parvenir à une croissance équilibrée, une inflation faible et stable et la viabilité budgétaire et extérieure à l'aide d'un allègement de dette accordé en vertu de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

2. **Depuis plus ou moins an, la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles s'améliore grâce à une appropriation plus solide du programme.** Jusqu'à présent, l'accord FRPC est bien appliqué. Cependant, un grave problème se pose actuellement au Congo du fait de la crise financière mondiale et de l'effondrement ultérieur des cours mondiaux du pétrole. Cette situation risque de s'aggraver, car la campagne pour l'élection présidentielle de juillet 2009 risque d'entraîner des dépenses qui pourraient créer une entorse à la discipline budgétaire et freiner la réforme dans des domaines politiquement sensibles (le pétrole en particulier).

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

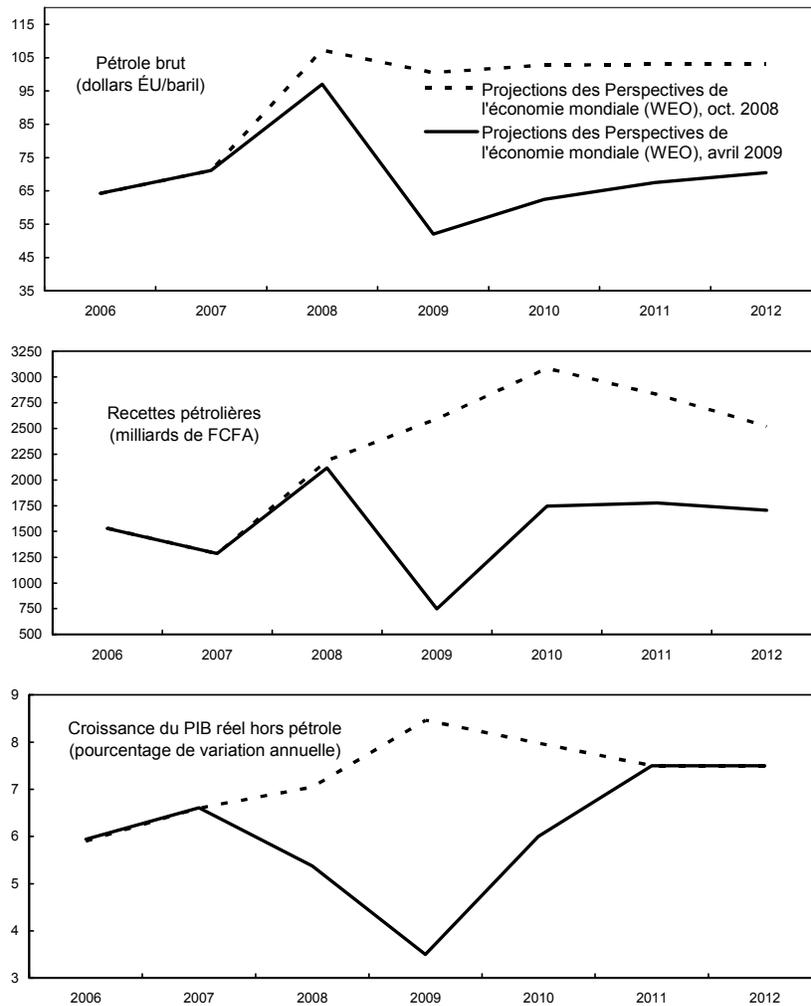
3. **La crise financière mondiale a eu impact limité au Congo en 2008, mais les perspectives économiques se sont assombries du fait en partie du ralentissement de la demande extérieure, de l'effondrement des cours mondiaux du pétrole et d'une dégradation des termes de l'échange.**

- La croissance du PIB réel global en 2008 (5,6 %) a été très inférieure aux projections établies il y a six mois seulement; la production de pétrole a été légèrement en deçà de son potentiel à cause de problèmes techniques et un recul des exportations, de bois notamment, a ralenti l'activité dans le secteur non pétrolier (tableau 1). Si, cette année, l'augmentation de la production de pétrole soutiendra une hausse de la croissance du PIB réel (environ 9½ %), le secteur non pétrolier ne pourrait progresser que de 3½ %, soit moins de la moitié du taux dont faisaient état les projections en octobre 2008 (voir graphique du texte infra). D'après les projections, la croissance de ce secteur n'atteindra pas avant 2011 l'objectif fixé par les autorités (7½–8 %).
- La hausse des prix à la consommation s'est accélérée l'an dernier (11,4 % à la fin de l'année) sous l'effet du niveau élevé des prix des denrées alimentaires. Les autorités expliquent cette évolution par le comportement spéculatif qu'a engendré la crise des denrées alimentaires et du carburant; cette crise a sévi pendant une partie de 2008 et a été intensifiée par des goulets d'étranglement au niveau des approvisionnements

(médiocrité des transports, par exemple) entre les deux plus grandes villes (Pointe Noire et Brazzaville). En conséquence, l'inflation pourrait reculer progressivement, tout en continuant de dépasser le critère de convergence de la CEMAC (3 %) jusqu'à la fin de l'année prochaine.

- S'il a diminué en 2008, le déficit extérieur courant (7 % du PIB) reste élevé (tableau 2). Heureusement, grâce aux investissements massifs qui se sont poursuivis dans le secteur pétrolier pendant la majeure partie de 2008, il a été possible d'enregistrer un excédent global de la balance des paiements et de continuer d'accumuler des avoirs extérieurs nets. Cependant, le vif recul des termes de l'échange anticipé en 2009 (environ 30 %) sera en partie à l'origine d'une augmentation sensible du déficit extérieur courant (13 % du PIB selon les projections).

Cours du pétrole, recettes pétrolières et croissance du PIB réel hors pétrole, 2006-12
(unités indiquées)



Source : Estimations et projections des services du FMI.

- L'endettement extérieur s'est nettement amélioré grâce au rééchelonnement de la dette du Congo envers les créanciers du Club de Paris aux conditions de Cologne en décembre dernier et au règlement d'un contentieux avec des créanciers détenteurs de créances validées. L'accord avec le Club de Paris a permis d'annuler immédiatement 643 millions de dollars de dette et de rééchelonner 111 millions de dollars sur la période du programme. Le règlement avec les créanciers s'est traduit par le paiement d'environ 800 millions de dollars (ce qui intègre une décote de 65 % dans l'ensemble comparable à celles accordées par les créanciers du Club de Londres)¹.
- Sous l'effet conjugué du niveau relativement élevé des cours mondiaux du pétrole pendant la majeure partie de 2008 et de la discipline suivie en matière de dépenses, la position budgétaire globale s'est considérablement améliorée. Le déficit primaire de base hors pétrole est revenu à 44,3 % du PIB hors pétrole, conformément au programme, contre 55,7 % en 2007 (voir tableaux 3a et b et tableau du texte infra). Pour maintenir cette orientation budgétaire malgré la chute des cours du pétrole, les autorités ont adopté au début de février une loi de finances pour 2009 envisageant une consolidation des dépenses courantes plus forte que celle prévue lors de l'approbation du programme par le Conseil d'administration. Les cours du pétrole ayant continué de reculer, elles proposent d'engager des actions additionnelles pour consolider le budget (voir infra). Cette proposition est prudente, étant donné que, selon les projections, les recettes pétrolières tomberont de 136 % du PIB hors pétrole en 2008 à environ 42 % pour le présent exercice. Le solde primaire global (recettes pétrolières incluses) devrait toutefois rester légèrement excédentaire.

¹ Cet accord comporte une clause de confidentialité, de sorte que ses autres dispositions ne sont pas connues. Le Congo est à jour dans le service de sa dette extérieure envers tous les autres créanciers privés.

Opérations de l'administration centrale, 2007-09

	2007	2008		2009				2007	2008		2009			
		Prog. ¹	Réal.	Mar. Proj.	Mar. Prél.	Déc. Prog. ¹	Déc. Proj.		Prog. ¹	Réal.	Mar. Proj.	Mar. Prél.	Déc. Prog. ¹	Déc. Proj.
(Milliards de FCFA)						(En pourcentage du PIB hors pétrole)								
Recettes et dons	1,579	2,427	2,480	236	276	2,142	1,169	113.4	155.5	159.3	121.1	66.1
Recettes primaires	1,564	2,407	2,442	224	275	2,089	1,120	112.4	154.2	156.8	118.1	63.3
Pétrolières	1,284	2,079	2,118	131	178	1,716	748	92.2	133.2	136.0	97.0	42.3
Non pétrolières	280	328	324	93	97	373	372	20.1	21.0	20.8	21.1	21.0
Dépenses et prêts nets	1,201	1,130	1,238	344	238	1,296	1,242	86.3	72.4	79.5	73.3	70.3
<i>dont : dépenses primaires</i>	1,055	1,026	1,024	289	220	1,102	1,046	75.8	65.7	65.8	62.3	59.1
Dépenses courantes	784	703	785	168	164	692	651	56.3	45.0	50.4	39.1	36.8
Salaires	142	167	166	44	44	180	175	10.2	10.7	10.7	10.2	9.9
Autres dépenses courantes	518	439	446	99	98	428	377	37.2	28.1	28.6	24.2	21.3
Intérêts	101	74	150	19	15	59	74	7.3	4.7	9.6	3.3	4.2
Dépenses en capital	418	427	453	176	74	604	592	30.0	27.4	29.1	34.2	33.5
Financées sur ressources intérieures	372	397	390	145	74	469	469	26.7	25.4	25.0	26.5	26.5
<i>dont : concours PPTE</i>	...	25	7	5	3	19	37	...	1.6	0.4	1.1	2.1
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base ²	509	1,406	1,424	-65	55	1,006	111	36.6	90.1	91.5	56.9	6.3
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-775	-673	-690	-196	-123	-710	-637	-55.7	-43.1	-44.3	-40.2	-36.0
Solde, base engagements, dons inclus	378	1,297	1,242	-108	38	846	-73	27.2	83.1	79.8	47.8	-4.1
Solde, base caisse	108	1,158	-167	-133	17	721	-197	7.8	74.2	-10.7	40.7	-11.1
Pour mémoire														
PIB hors pétrole aux prix du marché	1,392	1,561	1,557	1,769	1,768							

Sources: autorisés congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le rapport sur le Congo n° 09/74. Pour 2009, le programme et les projections sont calculés en pourcentage du PIB hors pétrole révisé (ce qui n'est pas le cas dans le tableau 3b).

² Recettes primaires (hors revenus d'intérêts et dons), déduction faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors dépenses en capital financées par des concours PPTE) et des prêts nets.

III. RÉSULTATS DU PROGRAMME

4. **Jusqu'à la fin de 2008 et au début de cette année, les politiques ont dans l'ensemble été appliquées de façon satisfaisante.** Tous les critères de réalisation quantitatifs, exception faite du plafonnement à zéro des nouveaux emprunts publics extérieurs non concessionnels avaient été observés à la date butoir (fin 2008). Les six critères de réalisation structurels ont été respectés (dont trois avec un certain retard) et tous les repères mis en œuvre (voir tableaux du texte infra).

- Le plancher prévu dans le programme pour le solde primaire de base hors pétrole a été observé, mais de justesse, grâce à l'inclusion dans les recettes non pétrolières de revenus d'intérêts qui ne devaient pas être pris en compte, mais que n'excluait pas la définition donnée dans le protocole d'accord technique².
- Selon des données préliminaires pour le premier trimestre de 2009, les recettes étaient supérieures aux projections et les dépenses inférieures au niveau prévu dans le programme en raison d'une diminution des dépenses d'investissement public (liée au

² Les services du FMI et les autorités sont convenues qu'à l'avenir (et comme prévu initialement), les revenus d'intérêts seront exclus de la définition du solde primaire de base hors pétrole selon le principe que: i) les revenus et les charges d'intérêts sont traités de façon symétrique et (ii) les revenus d'intérêts tirés de la richesse pétrolière sont souvent transférés à des fonds pétroliers et non directement au budget. (Voir à l'Appendice I le protocole d'accord technique joint à la lettre d'intention supplémentaire des autorités.)

retard dans l'adoption de la loi de finances pour 2009³); en conséquence, l'objectif indicatif pour le solde budgétaire primaire de base semble avoir été très largement dépassé.

- Le plafonnement à zéro des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels a cessé d'être observé en mars 2009 lorsque le Port autonome de Pointe Noire (établissement public) a contracté un prêt de 29 millions d'euros auprès de l'Agence française de développement⁴. Ce prêt, qui fait partie d'un montage financier non concessionnel auquel est associé un certain nombre de créanciers, est destiné à remettre en état les installations portuaires, ce que les autorités estiment vital pour promouvoir le développement du Congo (encadré 1). Bien qu'ils jugent ce prêt préoccupant étant donné la situation de surendettement que connaît le Congo (voir encadré 2), les services du FMI pourraient soutenir la demande de dérogation des autorités pour non-observation de ce critère de réalisation, car: i) le projet devrait accroître sensiblement la rentabilité du port, ce qui dissiperait les doutes quant à sa capacité à assurer le service de cet emprunt, et ii) les autorités ont réaffirmé leur détermination à obtenir des concours extérieurs à des conditions fortement concessionnelles (avec un élément de libéralité minimum de 50 %) et à continuer de renforcer la gestion de la dette; par ailleurs, elles auront des consultations avec les services du FMI sur le dossier du financement extérieur.

³ Ce retard n'était pas intentionnel, car les autorités ont révisé le texte initialement soumis au Parlement pour tenir compte de la forte baisse des cours mondiaux du pétrole.

⁴ Les conditions de ce prêt sont notamment: une échéance de 15 ans, un différé d'amortissement de 5 ans et un taux d'intérêt de 4½ % qui comporte un élément don d'environ 11½ %.

Encadré 1. Le projet de remise en état du port de Pointe Noire

Le port de Pointe Noire est la première voie d'accès commerciale pour le trafic de marchandises à partir ou à destination du Congo. En mars 2009, le Port autonome de Pointe Noire a signé un accord de prêt de 29 millions d'euros avec l'Agence française de développement pour financer la remise en état des installations portuaires (dragage, nouvelles zones de chargement et réparation des bâtiments). Ce prêt, qui exclut toute garantie de l'État congolais, fait partie d'un montage financier extérieur non concessionnel de 67,1 millions d'euros (environ 0,9 % du PIB). Les autres créanciers sont notamment la Banque européenne d'investissement (29 millions d'euros) et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (9,1 millions d'euros). Le Port devrait normalement contribuer au projet à hauteur de 54,6 millions d'euros sur ses propres ressources.

Il est regrettable que les conditions de financement de ce projet ne soient pas plus concessionnelles. Cependant, il pourrait être intégré à un accord FRPC, car (i) il bénéficie du vaste soutien de plusieurs des principaux partenaires du développement du Congo, dont la Banque mondiale (qui l'a évalué et l'a jugé viable), et (ii) il devrait accroître sensiblement la rentabilité du port, ce qui dissiperait les doutes quant à la capacité de celui-ci à assurer le service de cet emprunt.

Objectifs quantitatifs à la fin mars 2009
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de premier janvier)

	Fin dec 08		Fin mar 09	
	Objectif	Réal	Objectif indicatif	Préliminaire
Indicateurs quantitatifs cible				
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-673.0	-670.0	-211.0	-123.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) ^{1,2}	0.0	0.0	0.0	19.0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée par la SNPC (plafond) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable (plafond) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés intérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire				
Recettes pétrolières	2,079	2,118	131	178
Recettes primaires non pétrolières	328	324	93	97

¹ Non compris les accords de rééchelonnement et les décaissements du FMI. L'élément de libéralité minimum est de 50%.

² Objectif continu.

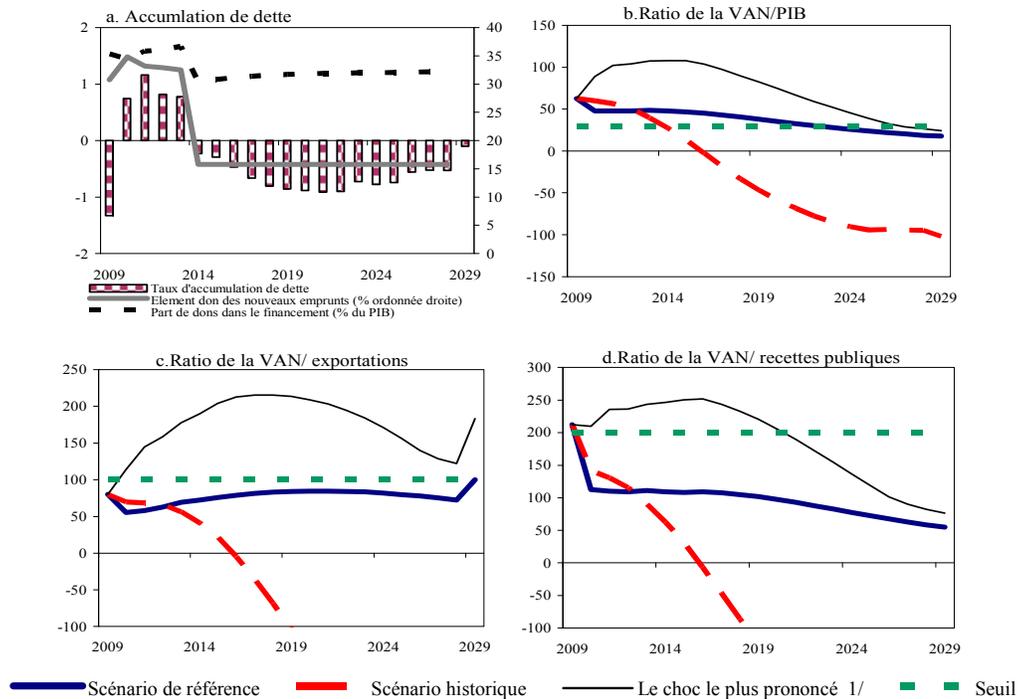
Encadré 2. Analyse de viabilité de la dette extérieure

La présente analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD), établie en consultation avec les services de la Banque mondiale) met à jour la dernière AVD complète préparée en décembre 2008 (publiée dans le rapport sur le Congo n° 09/74). Elle est basée sur le stock de dette à la fin de décembre 2008, la baisse des cours du pétrole et le nouvel emprunt et montre que le Congo reste confronté à un risque élevé de surendettement. Les principales conclusions de l'AVD de décembre 2008 sont toujours valables, car la mise à jour semble indiquer que:

- Le ratio valeur actualisée (VA) de la dette/PIB dépassera vraisemblablement son seuil indicatif à moyen terme (2009–20), puis diminuera fortement et restera en deçà du seuil par la suite (voir graphique infra et tableau 4). À titre de comparaison, le ratio VA du service de la dette/exportations des scénarios de référence et historique sera, d'après les projections, inférieur à son seuil pendant toute la période.
- Les tests de résistance font ressortir la vulnérabilité du Congo à divers chocs. Dans le cas extrême, le ratio VA de la dette/exportations est supérieur à son seuil à compter de 2010, de même que le ratio VA de la dette/recettes jusqu'en 2020, avant de passer en deçà par la suite.

La présente mise à jour reprend les hypothèses des Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2009, notamment en ce qui concerne les cours du pétrole qui atteignent 75 dollars le baril en 2014, contre 52 dollars en 2009; selon les projections, la croissance du PIB réel sera en moyenne de l'ordre de 3½ % par an et le déficit extérieur courant passera à environ 20 % du PIB à long terme.

Indicateurs de la dette extérieure publique ou garantie par l'État dans le cadre du scénario de référence et des tests de résistance, 2009–29¹



Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2019. Au graphique b., il correspond à un choc combiné, au graphique c., à un choc sur les exportations et, au graphique d., à un choc combiné.

- Le critère de réalisation structurel continu relatif à la certification trimestrielle des recettes pétrolières du troisième trimestre de 2008 par un cabinet d'audit de réputation internationale a été observé avec un certain retard en raison des difficultés opérationnelles qu'a rencontrées ce cabinet. Le rapport a noté de légères divergences dans les recettes, qui, selon les autorités, étaient imputables à des variations du taux de change, aux dates des expéditions de pétrole et au transfert du produit tiré des cargaisons. Le rapport du quatrième trimestre de 2008 a été achevé comme prévu.
- Le nouveau mécanisme de tarification des produits pétroliers n'a pas été adopté avant la mi-mai (alors qu'il devait l'être à la fin de mars 2009). Ce mécanisme, qui aidera à assurer la transparence dans la fixation des prix intérieurs de ces produits et à éliminer l'ingérence des autorités dans les décisions en matière de prix, permet d'ajuster les prix avec souplesse dans les deux sens et devrait aboutir comme prévu à la suppression des subventions d'ici à la mi-2011.
- Le plan d'action global doté d'un calendrier pour corriger les carences institutionnelles et de procédure de la commercialisation du pétrole congolais, qui devait également être adopté à la fin de mars 2009, ne l'a pas été lui non plus avant la mi-mai ; il a fallu plus de temps pour affiner, avec le concours technique de la Banque mondiale et d'un expert international, ce plan qui devrait aider à renforcer la gouvernance dans le secteur pétrolier et à aligner le Congo sur les normes internationales.

Critères de réalisation et repères structurels de l'accord FRPC, fin mars 09		
Mesures	Échéance	État d'avancement
Critères de réalisation		
Préparer la loi de finances pour 2009 conformément au programme FRPC et selon les nouvelles classifications économique, fonctionnelle et administrative.	Fin déc. 2008	Observé
Achever et adopter le plan d'action triennal destiné à améliorer la gestion des investissements publics, préparé avec le concours du FMI, de la Banque mondiale et de la coopération française, et l'afficher sur le site internet du gouvernement.	Fin déc. 2008	Observé
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon le mandat utilisé pour la certification de 2003 et sans aucune restriction quant à l'accès à l'information; publier les rapports de certification sur le site internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site et, pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des vérificateurs.	Continu, avec un décalage d'un trimestre	Observé avec retard (pour le rapport du troisième trimestre)
Adopter un nouveau régime de tarification des produits pétroliers pour veiller à ce que les subventions soient progressivement supprimées d'ici au milieu de 2011.	Fin mars 2009	Observé avec retard
Adopter un plan d'action global doté d'un calendrier pour corriger les carences institutionnelles et de procédure de la commercialisation du pétrole congolais, afin de l'aligner sur les normes internationales.	Fin mars 2009	Observé avec retard
Rapatrifier (au Trésor) le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Continu	Observé
Repères		
Adopter la stratégie du secteur financier élaborée en consultation avec les services du FMI.	Fin décembre 2008	Observé
Publier tous les appels d'offres et soumissions pour les marchés publics de plus de 200 millions de FCFA sur le site internet du gouvernement (www.mefb-cg.org).	Continu	Observé
Ne pas recourir aux procédures de paiement d'urgence et d'avances de trésorerie, sauf dans les cas prévus par la loi organique relative aux lois de finances.	Continu	Observé

5. **Les autorités ont en outre marqué des progrès dans la réalisation des déclencheurs pour le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE renforcée (tableau 6).** Les déclencheurs dans deux domaines sur huit (priorités en matière de dépenses publiques et gestion de la dette extérieure) ont été réalisés et trois autres sont près de l'être (mise en œuvre du DSRP, réformes structurelles et secteurs sociaux). Cependant, les progrès sont lents et irréguliers dans le cas de deux déclencheurs (gestion des finances publiques et gouvernance et gestion des ressources naturelles). La voie à suivre est parfaitement claire et les services du FMI et de la Banque mondiale et les autorités sont d'accord sur les mesures

nécessaires pour atteindre le point d'achèvement⁵. Compte tenu de ce qui reste à faire, le point d'achèvement pourrait être atteint au quatrième trimestre de cette année, à condition que les autorités déploient un effort concerté pour aller de l'avant⁶.

IV. QUESTIONS DE FOND

6. **Les entretiens relatifs à la première revue du programme ont été dominés par un échange de vues sur les conséquences de la crise financière mondiale et de la baisse des cours mondiaux du pétrole, ainsi que sur la réaction appropriée des autorités.** Les services du FMI et les autorités se sont en général entendus sur les mesures à prendre pour s'attaquer à la crise et préserver l'intégrité du budget et ont admis qu'une relance budgétaire pourrait s'imposer si les perspectives s'assombrissaient.

A. Réponse à la crise financière mondiale

7. **Les autorités ont fait valoir que les difficultés actuelles de l'économie nationale s'expliquent surtout, jusqu'à présent, par le recul de l'activité économique mondiale et le faible niveau des cours mondiaux du pétrole.** Une demande extérieure insuffisante asphyxie les exportations vers la Chine, l'Union européenne et les États-Unis, ce qui a des répercussions sur le secteur manufacturier et celui des services. En même temps, le faible niveau des cours mondiaux provoquera une chute des recettes pétrolières qui aura un impact négatif sur le budget. Le secteur financier ne préoccupe pas trop pour l'instant les autorités qui ont toutefois noté que le système bancaire n'est pas bien intégré aux marchés financiers mondiaux; par ailleurs, les banques commerciales sont convenablement capitalisées, se conforment à l'heure actuelle à toutes les règles prudentielles—à l'exception du ratio de division des risques—et disposent de liquidités excédentaires. Cependant, les autorités ont assurément mesuré les risques d'une seconde vague de répercussions sur le système bancaire si la crise dure longtemps (comme une aggravation du risque de crédit et un éventuel rapatriement des capitaux par les banques mères étant donné le degré élevé de contrôle étranger des banques congolaises).

8. **Les autorités ont noté que le contexte économique difficile compromet la bonne application du programme; cependant, elles ont fait valoir qu'elles ont l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour en atteindre les objectifs.** Elles ont déjà

⁵ En ce qui concerne la gestion des finances publiques, ces mesures comprennent l'adoption et la mise en application d'un code des marchés publics conforme aux normes internationales et, pour la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, la communication d'informations complètes pour l'audit des entreprises pétrolières appartenant à l'État et la mise au point définitive d'un plan de lutte contre la corruption.

⁶ Ce calendrier pourrait coïncider avec la deuxième revue de l'accord FRPC, qui sera basée sur les critères de réalisation quantitatifs allant jusqu'à la fin de juin 2009.

réduit les dépenses courantes dans la loi de finances pour 2009 adoptée par le Parlement, qui a été conçue de façon à éviter toute ponction sur leurs dépôts bancaires pour financer le budget. Comme les cours mondiaux du pétrole continuaient de baisser et que les perspectives en matière de recettes s'assombrissaient, les services du FMI et les autorités sont convenus qu'un tel objectif était difficile à réaliser, aussi se sont-ils employés à contenir l'évolution défavorable de l'orientation budgétaire. Cela était important pour les raisons suivantes :

- Le recul spectaculaire des cours mondiaux du pétrole limite les apports anticipés de richesse pétrolière et abaisse en conséquence le niveau viable à long terme du déficit primaire hors pétrole⁷;
- Le règlement du contentieux avec certains créanciers a considérablement réduit les actifs financiers du gouvernement;
- Nul ne sait si le choc subi par les cours du pétrole est temporaire ou de longue durée ;
- Étant donné l'endettement intérieur et extérieur élevé de l'État, il est souhaitable de préserver les ressources financières intérieures.

9. **Les autorités et les services du FMI sont convenus qu'une nouvelle répartition des crédits budgétaires pourrait accroître l'efficacité de la dépense publique et économiser des ressources pour le présent exercice.** Les économies pourraient provenir de l'élimination envisagée des subventions aux carburants (45 milliards de FCFA)—les prix de détail des carburants restent inchangés malgré la chute des prix des produits pétroliers importés—et de l'utilisation de concours PPTE intérimaires (18 milliards de FCFA) au lieu de ressources intérieures pour financer l'investissement public. Les autorités ont aussi indiqué qu'elles avaient l'intention d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour renforcer l'administration fiscale et douanière afin d'accroître les recettes non pétrolières pendant le présent exercice, notamment en élargissant l'emploi du numéro d'identification fiscale unique, en simplifiant les procédures douanières et en mettant en œuvre totalement le logiciel SYDONIA. D'après les projections, ces actions et les révisions à la baisse des dépenses courantes dans la loi de finances pour 2009 permettront de ramener l'objectif du programme concernant le déficit primaire de base hors pétrole des 711 milliards de FCFA (40,2 % du PIB hors pétrole) envisagés lors de l'approbation de l'accord par le Conseil à 637 milliards de FCFA (36 % du PIB hors pétrole). En conséquence, les autorités proposent, pour tenir compte de ces changements, de modifier la trajectoire du solde budgétaire de base hors

⁷ Selon un cadre hypothétique de revenu permanent (qui sert à guider les autorités dans leur politique budgétaire à moyen terme), les services du FMI estiment que le déficit hors pétrole viable à long terme est probablement revenu à 0–2 % environ du PIB hors pétrole, contre la fourchette de 3–5 % estimée en décembre dernier lorsque le Conseil a examiné le programme. Cela signifie qu'une consolidation budgétaire additionnelle de l'ordre de 3 % du PIB hors pétrole est nécessaire à moyen terme, consolidation que les autorités ont intégrée dans leur cadre macroéconomique et budgétaire révisé.

pétrole prévue au programme et, en particulier, le critère de réalisation quantitatif fixé pour la fin de juin 2009. À leurs yeux, ces actions cadrent avec les objectifs de leur accord FRPC et la loi de finances pour 2009 continue de soutenir l'activité. En fait, la réduction de subventions aux carburants médiocrement ciblées et l'emploi du financement PPTE amélioreraient la répartition des crédits budgétaires tout en autorisant une relance budgétaire si les perspectives économiques continuaient de s'assombrir⁸.

10. Afin de protéger la position budgétaire contre les incertitudes des cours mondiaux du pétrole, les autorités ont demandé l'assistance technique du FMI pour réformer la politique fiscale. Une telle réforme pourrait doper des recettes non pétrolières plus faibles que celles de certains pays partenaires de la CEMAC. L'objectif serait d'élargir la base d'imposition et d'éliminer des exemptions et les possibilités d'évasion, de réduire la fraude et de s'assurer que le régime fiscal renforce la compétitivité du Congo.

11. Les autorités jugent en outre nécessaire d'accélérer le développement du secteur financier et d'étoffer l'intermédiation financière, ce qui pourrait aider à soutenir l'activité, même à court terme. Bien que le taux d'épargne nationale soit relativement élevé, le crédit accordé au secteur privé est très faible. En décembre dernier, les autorités ont adopté pour le secteur financier une stratégie (rédigée avec le concours du FMI) dotée d'une feuille de route et d'un calendrier d'application. Les principales mesures à court terme pourraient être d'élargir le rôle de la centrale des bilans et de la centrale des incidents de paiement afin d'améliorer l'information sur les lignes de crédit, les coûts et les défaillances, de recenser les bureaux de transfert de fonds et de devises et d'en consolider la réglementation de façon à faciliter les transactions en devises, de renforcer le contrôle des établissements de microfinance et leurs capacités en matière de crédit et de lancer un programme national de modernisation du système des paiements.

B. Risques

12. Malgré les actions engagées par les autorités pour réagir efficacement à la crise financière mondiale et à l'effondrement des cours mondiaux du pétrole, des risques importants pèsent sur le programme.

- Si la situation économique mondiale s'aggrave, les moteurs de l'activité au Congo (les exportations de bois et de pétrole) pourraient s'essouffler, ce qui limiterait davantage encore la demande intérieure. Une croissance plus lente du secteur non pétrolier freinerait les efforts que déploient les autorités pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, du fait de la

⁸ Les compressions de dépenses prévues pour 2009 pourraient, par exemple, être rétablies sans compromettre l'objectif des autorités d'avancer dans la voie de la viabilité budgétaire à long terme.

baisse des recettes pétrolières, il serait plus difficile de soutenir le rythme de l'investissement public nécessaire pour générer de la croissance. Par ailleurs, une activité ralentie et de faibles progrès dans la lutte contre la pauvreté pourraient compromettre le vaste soutien que rencontre le programme de réformes.

- L'élection présidentielle de juillet 2009 pourrait intensifier les pressions déjà exercées sur les autorités pour accroître les dépenses publiques. Un recul de la discipline budgétaire serait regrettable, étant donné la baisse des ressources intérieures, des perspectives incertaines et une orientation budgétaire qui est loin d'être viable, ainsi que la nécessité d'obtenir des résultats satisfaisants pour l'accord FRPC, l'un des déclencheurs pour le point d'achèvement flottant de l'Initiative PPTTE renforcée.

V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

13. **Il y a des raisons d'être prudemment optimiste en ce qui concerne les perspectives à court terme du Congo, malgré les risques que comportent le fléchissement de l'économie mondiale et les pressions que menace d'exercer l'élection présidentielle:**

- La croissance, bien que modeste, pourrait être suffisante pour marquer des progrès dans la réalisation des objectifs économiques que les autorités se sont fixés dans leur Stratégie de réduction de la pauvreté.
- Les récentes améliorations de la gestion budgétaire et financière, ainsi que les actifs financiers substantiels accumulés, leur donnent davantage de moyens pour s'attaquer à la crise et le rééchelonnement de la dette envers les créanciers des clubs de Paris et de Londres a aidé à réduire le service de la dette, libérant ainsi des ressources pour financer les dépenses publiques.
- L'appropriation du programme s'est renforcée, comme le montrent l'application satisfaisante des politiques économiques depuis plus ou moins un an et la réaction disciplinée à la crise financière mondiale.

14. **Néanmoins, étant donné les risques mentionnés précédemment, les autorités comprennent la nécessité d'intensifier leurs efforts pour suivre le programme (surtout l'évolution de la politique budgétaire).** L'exécution avec succès du budget dépendra, pour que les objectifs soient atteints, de la communication régulière et fréquente d'informations sur les dépenses, du rapatriement en temps voulu du produit tiré des cargaisons de pétrole et d'une modération des dépenses. En outre, compte tenu de la situation de surendettement du Congo, les autorités devraient s'abstenir de contracter de nouveaux emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles.

15. **L'orientation donnée à la politique budgétaire permet de soutenir les objectifs du programme des autorités et aide à compenser le fléchissement de l'activité dont font état les projections pour le présent exercice.** Toutefois, si les perspectives se dégradaient encore, il pourrait être nécessaire de réexaminer la situation, afin d'évaluer la possibilité d'employer certaines ressources intérieures pour relancer la demande globale.

16. **Les progrès accomplis dans la réforme structurelle sont accueillis avec satisfaction, les autorités ayant l'intention de poursuivre la réforme fiscale et d'intensifier leurs efforts pour étoffer l'intermédiation financière en accélérant l'application de leur stratégie du secteur financier.** Des efforts plus concertés s'imposent toutefois pour avancer dans les réformes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance et la gestion des ressources naturelles.

17. Les services du FMI recommandent d'achever la première revue de l'accord FRPC et de décaisser le deuxième prêt d'un montant équivalant à 1,21 million de DTS. Ils appuient les demandes ci-après des autorités: (i) dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation quantitatif continu et de trois critères de réalisation structurels (dont l'un est continu), cette non-observation ayant été temporaire ou des actions correctrices (y compris des mesures à appliquer durant la période du programme) ayant été engagées; (ii) modification du critère de réalisation quantitatif concernant le solde budgétaire primaire hors pétrole prévu pour la fin de juin 2009 et du critère de réalisation continu sur les emprunts extérieurs non concessionnels afin de tenir compte de l'emprunt commercial additionnel finançant la remise en état des installations portuaires de Pointe Noire; (iii) conversion de critères de réalisation structurels en repères structurels. Toutes les autres conditions ont été observées et les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs soutenus par l'accord.

Tableau 1. République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12

	2008	2009	2009	2010	2011	2012
	Est.	Prog. ¹		Projections		
(Variation annuelle en pourcentage)						
Production et prix						
PIB à prix constants	5.6	12.7	9.5	11.9	1.1	1.8
Pétrolier	6.1	23.1	24.2	23.7	-10.2	-10.2
Non pétrolier	5.4	8.5	3.5	6.0	7.5	7.5
PIB aux prix courants	31.0	-5.1	-19.3	33.5	2.6	1.0
Déflateur du PIB	24.1	-15.8	-26.3	19.4	1.5	-0.7
Prix à la consommation (moyenne de la période)	6.0	4.2	9.5	5.1	3.4	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	11.4	3.0	6.4	3.8	3.0	3.0
Secteur extérieur						
Exportations, f.à.b. (FCFA)	27.1	0.9	-25.4	47.9	-2.2	-7.0
Importations, f.à.b. (FCFA)	18.7	12.1	-6.5	17.9	6.5	4.7
Exportations en volume	6.4	33.3	21.5	24.5	-10.0	-11.7
Importations en volume	8.5	12.5	3.7	10.5	2.7	2.2
Termes de l'échange (détérioration -)	14.4	-22.2	-29.7	11.6	-3.6	1.5
Taux de change effectif nominal (fin de période)	1.4
Taux de change effectif réel (fin de période)	0.5
(En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Monnaie et crédit						
Avoirs intérieurs nets	-71.7	-72.9	25.6	-84.8	-81.1	-72.2
Crédit intérieur	-72.2	-72.9	25.6	-84.8	-81.1	-72.2
Administration centrale	-84.3	-78.8	22.5	-87.5	-83.6	-74.6
Crédit à l'économie	12.5	6.0	3.2	2.9	2.8	2.8
Monnaie au sens large	29.1	13.3	13.6	11.7	11.3	10.9
(En pourcentage du PIB)						
Investissement et épargne						
Epargne nationale brute	15.2	28.9	20.5	28.0	26.7	23.0
Investissement brut	22.0	27.7	33.3	26.7	27.1	27.8
Solde des transactions courantes ⁴	-6.8	1.2	-12.7	1.2	-0.4	-4.8
Dettes publiques extérieures (fin de période)	58.1	54.7	70.5	53.8	53.7	54.2
(En pourcentage du PIB hors pétrole)						
Finances de l'administration centrale						
Recettes et dons	159.3	121.1	66.1	113.2	106.9	98.8
Recettes pétrolières	136.0	97.0	42.3	88.5	80.7	69.9
Recettes non pétrolières et dons	21.9	22.3	22.3	23.6	24.2	24.3
Dépenses totales	79.5	73.3	70.3	63.5	59.8	57.4
Courantes	50.4	39.1	36.8	31.7	28.9	28.5
En capital (et prêts nets)	29.1	34.2	33.5	31.8	31.0	28.9
Solde global (déficit -, base engagements) ⁴	79.8	47.8	-4.1	49.7	47.1	41.4
Solde primaire (déficit -) ³	91.5	56.9	6.3	57.0	53.3	45.8
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-44.3	-40.2	-36.0	-31.5	-27.4	-24.2
(En pourcentage des exportations de biens et services)						
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	4.9	4.2	7.7	3.0	2.6	3.2
Dettes publiques extérieures	69.3	63.1	89.9	62.4	65.0	70.8
(En pourcentage des recettes publiques totales hors dons)						
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	8.1	8.1	20.5	6.2	5.0	5.6
Dettes publiques extérieures	113.4	121.2	238.2	126.7	123.7	123.1
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)						
Réserves de change officielles brutes	1,765.3	2,801.6	1,678.3	2,678.5	3,754.5	4,821.9
PIB nominal	4,801.9	4,701.8	3,876.4	5,175.8	5,309.7	5,362.5
Cours mondial du pétrole (dollars le baril)	97.0	68.0	52.0	62.5	67.5	70.5
Production de pétrole (millions de barils)	86.6	109.6	107.6	133.2	119.6	107.4

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le rapport sur le Congo n° 09/74.² Dons inclus.³ Recettes primaires (hors revenu d'intérêts et dons), déduction faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures et des prêts nets.

Tableau 2. République du Congo : balance des paiements 2008-12

	2008	2009	2009	2010	2011	2012
	Est.	Prog. ¹		Projections		
	(Milliards de FCFA)					
Solde des transactions courantes	-325	56	-494	64	-19	-258
Balance commerciale	2,244	2,299	1,389	2,477	2,278	1,913
Exportations, f.à.b.	3,745	3,737	2,792	4,131	4,039	3,757
Secteur pétrolier	3,532	3,415	2,563	3,901	3,791	3,486
Secteur non pétrolier	212	322	229	230	248	270
Importations, f.à.b.	-1,501	-1,438	-1,403	-1,654	-1,760	-1,844
Secteur pétrolier	-469	-396	-423	-541	-516	-491
État	-380	-374	-358	-405	-455	-483
Secteur non pétrolier privé	-651	-668	-622	-708	-789	-869
Solde des services	-1,423	-1,422	-1,294	-1,581	-1,511	-1,484
Revenu	-1,124	-820	-589	-845	-807	-707
Revenu du travail	-50	-50	-36	-56	-54	-49
Revenu des investissements	-1,074	-770	-553	-790	-753	-658
Transferts courants (net)	-22	-1	-1	13	20	21
Compte de capital	18	22	22	37	45	47
Dons officiels	18	22	22	37	45	47
Autres	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	1,107	645	383	899	1,051	1,281
Investissements directs (net)	946	1,054	771	988	972	1,012
dont : secteur pétrolier	738	855	572	767	726	740
Investissements de portefeuille	-1	0	0	0	0	0
Autres investissements	163	-409	-389	-90	79	269
Moyen et long terme	215	-220	-90	-228	-231	-210
Secteur public	329	-42	72	14	5	8
Tirages	47	114	120	106	116	118
Projet	46	114	101	106	116	118
Programme	1	0	0	0	0	0
Amortissement	-42	-156	-47	-92	-111	-110
Secteur privé	-114	-178	-163	-242	-235	-218
Pétrolier	-108	-167	-153	-233	-227	-208
Non pétrolier	-7	-10	-10	-9	-9	-10
Court terme	-52	-190	-299	139	310	479
Erreurs et omissions	264	0	0	0	0	0
Balance des paiements globale	1,064	722	-89	1,000	1,077	1,071
Financement	-1,064	-722	89	-1,000	-1,077	-1,071
Financement sur réserves	-795	-722	89	-1,000	-1,077	-1,071
FMI (net) ²	1	2	2	1	-1	-3
Achats/décaissements	1	2	2	2	2	0
Rachats/remboursements	0	0	0	-1	-2	-3
Autres réserves	-796	-723	87	-1,000	-1,076	-1,067
Financement exceptionnel ³	-270	0	0	0	0	0
Variation nette des arriérés	-1,506	0	0	0	0	0
Annulation de dette	912	0	0	0	0	0
Rééchelonnement de dette	325	0	0	0	0	0
Écart de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Pour mémoire :						
Solde des transactions courantes ⁴	-6.8	1.2	-12.7	1.2	-0.4	-4.8
Exportations en volume	6.4	33.3	21.5	24.5	-10.0	-11.7
Importations en volume	8.5	12.5	3.7	10.5	2.7	2.2
Prix à l'exportation	19.4	-24.3	-38.6	18.9	8.6	5.4
Prix à l'importation	9.4	-0.4	-9.9	6.6	3.7	2.5
Termes de l'échange	14.4	-22.2	-29.7	11.6	-3.6	1.5

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le rapport sur le Congo n° 09/74.² Comprend les décaissements escomptés dans le cadre du nouvel accord FRPC.³ Comprend l'allègement de dette des Clubs de Paris et de Londres et les paiements aux créanciers en litige.⁴ Pourcentage du PIB ; transferts publics inclus.

Tableau 3a. République du Congo : opérations de l'administrations centrale, 2008-12

	2008		2009	2009	2010	2011	2012
	Déc. Prog. ¹	Déc. Réal.	Prog. ¹		Projections		
(Milliards de FCFA)							
Recettes et dons	2,427	2,480	2,142	1,169	2,236	2,352	2,410
Recettes primaires	2,407	2,442	2,089	1,120	2,177	2,262	2,252
Pétrolières	2,079	2,118	1,716	748	1,748	1,775	1,706
Non pétrolières	328	324	373	372	429	486	546
Revenu des investissements	...	20	32	27	22	45	111
Dons	20	18	22	22	37	45	47
Dépenses et prêts nets	1,130	1,238	1,296	1,242	1,255	1,316	1,400
<i>dont : dépenses primaires</i>	1,026	1,024	1,102	1,046	1,050	1,089	1,135
Dépenses courantes	703	785	692	651	627	635	695
Salaires	167	166	180	175	188	199	210
Autres dépenses courantes	439	446	428	377	351	342	356
Matériaux et fournitures	170	176	181	164	174	184	194
Charges communes	30	42	20	25	23	20	20
Réserves budgétaires	15	0	14	20	10	0	0
Transferts	225	228	213	167	144	139	143
Transferts traditionnels	111	123	120	128	133	138	142
Raffinerie nationale (CORAF)	75	62	45	0	0	0	0
Produits pétroliers raffinés	25	23	20	13	10	0	0
Elections	10	10	25	25	0	0	0
SOCOTRAM	3	8	3	1	1	1	1
Hydro-Congo	0	3	0	0	0	0	0
Autorités locales	23	23	25	25	26	27	28
Intérêts	74	150	59	74	62	66	100
Intérieurs	7	10	0	7	1	0	0
Extérieurs	67	140	59	67	61	66	100
Dépenses en capital	427	453	604	592	628	681	706
Financées sur ressources intérieures	397	390	469	469	485	520	540
<i>dont : concours PPTE</i>	25	7	19	37	0	0	0
Financées sur ressources extérieures	30	64	135	123	143	161	165
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0
Solde primaire de base ²	1,406	1,424	1,006	111	1,127	1,173	1,117
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-673	-690	-710	-637	-622	-602	-589
Solde, base encaissements							
Dons exclus	1,277	1,224	824	-95	944	991	962
Dons inclus	1,297	1,242	846	-73	981	1,036	1,009
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-782	-873	-870	-821	-767	-740	-697
Variation des arriérés	-139	-1,408	-125	-124	-80	-63	-50
Extérieurs	-35	-1,266	0	0	0	0	0
Intérieurs	-104	-143	-125	-124	-80	-63	-50
Solde, base caisse	1,158	-166.6	721	-197	901	973	960
Financement	-1,158	166.6	-721	197	-901	-973	-960
Extérieur (net)	-101	814	-42	-6	14	5	8
Tirages	10	47	114	101	106	116	118
Amortissement exigible	-111	-170	-156	-107	-92	-111	-110
Rééchelonnement obtenu (arriérés)	0	26	0	0	0	0	0
Annulation de dette (arriérés)	0	911	0	0	0	0	0
Aide exceptionnelle	0	...	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-1,056	-647	-679	203	-915	-977	-968
Système bancaire (net)	-1,068	-599	-676	207	-912	-974	-968
Financement non bancaire	12	-48	-3	-4	-3	-3	0
Ecart de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :							
PIB aux prix courants du marché	4953	4,802	4702	3876	5176	5310	5363
PIB hors pétrole aux prix du marché	1561	1,557	1769	1768	1976	2199	2439
Dépenses en faveur des pauvres	328	343	389	382	404	441	461

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le rapport sur le Congo n° 09/74.² Recettes primaires (hors revenu d'intérêts et dons), déduction faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors dépenses en capital financées par des concours PPTE) et des prêts nets.

Tableau 3b. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2008-12

	2008		2009	2009	2010	2011	2012
	Déc Prog. ¹	Déc. Réal.	Prog. ¹		Projections		
(En pourcentage du PIB hors pétrole)							
Recettes et dons	155.5	159.3	121.1	66.1	113.2	106.9	98.8
Recettes primaires	154.2	156.8	118.1	63.3	110.2	102.9	92.3
Pétrolières	133.2	136.0	97.0	42.3	88.5	80.7	69.9
Non pétrolières	21.0	20.8	21.1	21.0	21.7	22.1	22.4
Revenu des investissements	0.0	1.3	1.8	1.5	1.1	2.0	4.5
Dons	1.3	1.1	1.2	1.2	1.9	2.0	1.9
Dépenses et prêts nets	72.4	79.5	73.3	70.3	63.5	59.8	57.4
<i>dont : dépenses primaires</i>	65.7	65.8	62.3	59.1	53.2	49.5	46.5
Dépenses courantes	45.0	50.4	39.1	36.8	31.7	28.9	28.5
Salaires	10.7	10.7	10.2	9.9	9.5	9.1	8.6
Autres dépenses courantes	28.1	28.6	24.2	21.3	17.7	15.6	14.6
Matériaux et fournitures	10.9	11.3	10.2	9.3	8.8	8.3	7.9
Charges communes	1.9	2.7	1.1	1.4	1.1	0.9	0.8
Réserves budgétaires	1.0	0.0	0.8	1.1	0.5	0.0	0.0
Transferts	14.4	14.7	12.1	9.5	7.3	6.3	5.9
Transferts traditionnels	7.1	7.9	6.8	7.2	6.7	6.3	5.8
Raffinerie nationale (CORAF)	4.8	4.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits pétroliers raffinés	1.6	1.5	1.1	0.7	0.5	0.0	0.0
Elections	0.6	0.6	1.4	1.4	0.0	0.0	0.0
SOCOTRAM	0.2	0.5	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
Hydro-Congo	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autorités locales	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3	1.2	1.1
Intérêts	4.7	9.6	3.3	4.2	3.1	3.0	4.1
Intérieurs	0.5	0.6	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	4.3	9.0	3.3	3.8	3.1	3.0	4.1
Dépenses en capital	27.4	29.1	34.2	33.5	31.8	31.0	28.9
Financées sur ressources intérieures	25.4	25.0	26.5	26.5	24.6	23.6	22.1
<i>dont : concours PPTÉ</i>	1.6	0.4	1.1	2.1	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	1.9	4.1	7.7	6.9	7.2	7.3	6.8
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base ²	90.1	91.5	56.9	6.3	57.0	53.3	45.8
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-43.1	-44.3	-40.2	-36.0	-31.5	-27.4	-24.2
Solde, base encaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons exclus	81.8	78.6	46.6	-5.4	47.8	45.0	39.4
Dons inclus	83.1	79.8	47.8	-4.1	49.7	47.1	41.4
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-50.1	-56.1	-49.2	-46.4	-38.8	-33.6	-28.6
Variation des arriérés	-8.9	-90.5	-7.1	-7.0	-4.1	-2.9	-2.0
Extérieurs	-2.2	-81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-6.7	-9.2	-7.1	-7.0	-4.1	-2.9	-2.0
Solde, base caisse	74.2	-10.7	40.7	-11.1	45.6	44.2	39.3
Financement	-74.2	10.7	-40.7	11.1	-45.6	-44.2	-39.3
Extérieur (net)	-6.5	52.3	-2.4	-0.3	0.7	0.2	0.3
Tirages	0.6	3.0	6.4	5.7	5.4	5.3	4.8
Amortissement exigible	-7.1	-10.9	-8.8	-6.0	-4.7	-5.1	-4.5
Rééchelonnement obtenu (arriérés)	0.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de dette (arriérés)	0.0	58.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aide exceptionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	-67.6	-41.6	-38.4	11.5	-46.3	-44.4	-39.7
Système bancaire (net)	-68.4	-38.5	-38.2	11.7	-46.2	-44.3	-39.7
Financement non bancaire	0.8	-3.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
Ecart de financement (- = excédent)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le rapport sur le Congo n° 09/74.² Recettes primaires (hors revenu d'intérêts et dons), déduction faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors dépenses en capital financées par des concours PPTÉ) et des prêts nets.

Table 4. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence (2006-2029) 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réalizations			Projections						2009-2014		2015-2029	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne	2019	2029	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	81.6	112.7	58.1	70.5	53.8	53.7	54.2	55.6	54.1		43.0	25.5	
dont : publique ou garantie par l'Etat (PGE)	81.6	112.7	58.1	70.5	53.8	53.7	54.2	55.6	54.1		43.0	25.5	
Variation de la dette extérieure	-26.7	31.1	-54.6	12.3	-16.7	-0.1	0.5	1.3	-1.4		-2.5	-0.6	
Flux générateurs d'endettement identifiés, net	-37.3	-0.8	-47.2	-14.7	-26.4	-18.2	-15.3	-7.6	-6.6		6.1	15.3	
Déficit courant hors intérêts	1.0	23.6	3.8	10.9	-2.4	-0.8	3.0	7.0	8.3	4.3	18.9	27.2	18.4
Déficit des biens et services	-18.5	-2.7	-17.1	-2.5	-17.3	-14.5	-8.0	-1.6	1.9		18.6	33.0	
Exportations	84.2	87.6	83.9	78.4	86.3	82.7	76.6	70.7	66.3		45.1	15.9	
Importations	65.6	84.9	66.8	76.0	68.9	68.2	68.6	69.0	68.2		63.8	48.9	
transferts courants nets (- = entrées)	0.3	0.5	0.4	0.0	-0.2	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.1	-0.7	-0.9	-0.7
dont : officiels	-0.2	-0.2	-0.1	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-0.9	-1.0		-1.0	-1.0	
Autres flux courants (- = entrées nettes)	19.2	25.8	20.4	13.4	15.2	14.0	11.4	9.1	6.8		0.9	-4.9	
IDE net (- = entrées)	-19.2	-27.5	-19.7	-19.9	-19.1	-18.3	-18.9	-15.3	-14.8	-17.7	-12.2	-11.7	-11.9
Dynamique de la dette endogène 2/	-19.1	3.1	-31.3	-5.7	-4.9	0.9	0.5	0.7	-0.1		-0.6	-0.3	
Contribution du taux d'intérêt nominal	3.9	2.2	1.4	2.0	1.3	1.5	1.5	1.5	1.4		1.1	0.4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-5.3	1.3	-4.5	-7.7	-6.3	-0.6	-0.9	-0.7	-1.5		-1.7	-0.7	
Contribution des variations des prix et des taux de change	-17.6	-0.4	-28.2	
Résidu (3-4) 3/	10.6	32.0	-7.4	27.0	9.7	18.1	15.8	9.0	5.2		-8.6	-15.9	
dont : financement exceptionnel	-4.1	-8.9	5.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	46.5	62.9	47.8	47.7	47.9	48.9	48.0		38.0	17.7	
En pourcentage des exportations	55.5	80.2	55.4	57.7	62.6	69.2	72.4		84.1	110.9	
VA de la dette extérieure PGE	46.5	62.9	47.8	47.7	47.9	48.9	48.0		38.0	17.7	
En pourcentage des exportations	55.5	80.2	55.4	57.7	62.6	69.2	72.4		84.1	110.9	
En pourcentage des recettes publiques	90.7	212.5	112.5	109.8	108.8	110.6	109.3		101.8	55.0	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	13.3	10.0	5.3	7.7	2.7	3.2	3.5	3.8	4.1		7.0	36.5	
Ratio service de la dette PGE/exportations (en pourcentage)	13.3	10.0	5.3	7.7	2.7	3.2	3.5	3.8	4.1		7.0	7.3	
Ratio service de la dette PGE/recettes (en pourcentage)	25.3	20.6	8.6	20.3	5.4	6.1	6.1	6.1	6.3		8.4	3.6	
Besoin de financement total brut (milliards de dollars)	-0.5	0.4	-1.2	-0.2	-2.0	-1.7	-1.4	-0.6	-0.4		1.2	4.6	
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	27.7	-7.6	58.4	-1.4	14.3	-0.7	2.5	5.6	9.7		21.4	27.9	
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.2	-1.6	5.6	9.5	11.9	1.1	1.8	1.4	2.8	4.7	4.0	2.8	3.5
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	19.5	0.5	33.3	-34.4	19.0	1.6	-0.5	-1.7	-1.3	-2.9	0.4	2.6	1.1
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	4.5	2.7	1.7	2.5	2.5	2.8	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	1.5	2.3
Croissance des exportations de B&S (en dollars, en pourcentage)	26.9	3.0	34.7	-32.8	46.4	-1.6	-6.2	-8.1	-4.9	-1.2	-3.3	-35.0	-4.3
Croissance des importations de B&S (en dollars, en pourcentage)	52.8	28.0	10.7	-18.3	20.8	1.6	1.8	0.3	0.1	1.1	1.2	5.2	2.4
Elément de libéralité des nouveaux emprunts du secteur public (en pc)	30.8	34.8	33.2	32.9	32.5	15.8	30.0	15.8	...	15.8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	44.3	42.7	51.3	29.6	42.5	43.4	44.0	44.2	43.9		37.3	32.1	35.7
Flux d'aide (milliards de dollars) 7/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.2	
dont : dons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.2	
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Financement équivalent-don (en pourcentage du PIB) 8/	1.5	1.4	1.6	1.6	1.7	1.0		1.2	...	1.2
Financement équivalent-don (en pourcentage du financement extérieur)	41.4	51.5	51.7	52.1	52.2	70.5		64.1	...	60.7
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (milliards de dollars)	7.7	7.7	10.8	7.7	10.3	10.6	10.7	10.7	10.8		12.7	21.5	
Croissance du PIB nominal en dollars	26.9	-1.1	40.7	-28.1	33.1	2.7	1.2	-0.4	1.4	1.6	4.4	5.5	4.7
VA de la dette extérieure PGE (milliards de dollars)	5.0	4.9	4.9	5.0	5.1	5.2	5.2		4.8	3.8	
(VA-VA(-1))/PIB(-1) (en pourcentage)	-1.3	0.7	1.2	0.8	0.8	-0.2	0.3	-0.9	-0.1	-0.6

Source : simulations des services du FMI.

1/ Ne comprend que la dette du secteur public.

2/ Dérivé $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g+r+gr)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente (r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars).
contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Par hypothèse, la VA de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours/stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts-types sont en général calculés sur les 10 années antérieures, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Dons, prêts concessionnels et allègement de dette.

8/ Le financement équivalent-don comprend les dons consentis directement à l'Etat ou dans le cadre de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 5. République du Congo : situation monétaire, 2006-10

	2006	2007	2008	2009	2010
	Réal.	Réal.	Est.	Projections	
(Milliards de FCFA)					
Situation monétaire					
Avoirs extérieurs nets	1,191	1,110	1,827	1,717	2,723
Banque centrale	1,050	945	1,739	1,650	2,650
Banque de dépôts	141	165	87	66	74
Avoirs intérieurs nets	-471	-399	-909	-674	-1,559
Crédit intérieur net	-474	-380	-893	-659	-1,543
Crédit net au secteur public	-581	-481	-1,083	-878	-1,792
Crédit net à l'État	-582	-479	-1,079	-872	-1,783
Banque centrale	-573	-466	-1,072	-865	-1,776
Créances	116	170	18	20	21
Dépôts	689	636	1,090	885	1,797
Banque de dépôts	-9	-13	-7	-7	-7
Créances sur organismes publics, net	1	-2	-4	-6	-9
Crédit à l'économie	107	101	190	219	249
Autres postes, net	3	-19	-16	-16	-16
Monnaie au sens large	720	711	918	1,043	1,165
Circulation fiduciaire hors banques	244	239	293	332	371
Dépôts à vue	382	381	499	567	633
Dépôts à terme	95	91	126	144	161
Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en					
Avoirs extérieurs nets	23.3	10.1	100.9	-12.0	96.6
Avoirs intérieurs nets	-11.0	-3.2	-71.7	25.6	-84.8
Crédit intérieur net	-11.0	-3.7	-72.2	25.6	-84.8
Crédit net à l'État	-12.8	-4.3	-84.3	22.5	-87.5
Crédit au secteur privé	1.8	1.1	12.5	3.2	2.9
Variation annuelle en pourcentage, sauf indication					
Monnaie au sens large	47.9	6.9	29.1	13.6	11.7
Monnaie centrale	36.5	-11.8	22.3	13.6	11.7
<i>Pour mémoire :</i>					
Vitesse de circulation					
PIB hors pétrole/M2 moyenne	1.9	2.0	1.9	2.0	...
PIB hors pétrole/M2 en fin de période	1.8	2.0	1.7	1.7	1.7
En pourcentage					
Croissance du PIB global	25.9	-9.4	31.0	-19.3	33.5
Croissance du PIB hors-pétrole	10.2	9.7	11.9	13.6	11.7
Crédit au secteur privé/PIB hors-pétrole	8.4	7.2	12.2	12.4	12.6

Source : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. République du Congo : déclencheurs pour le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE renforcée

Déclencheur	État d'avancement/commentaires
1. DSRP : préparation dans le cadre d'un processus participatif d'un DSRP complet et application satisfaisante des actions qui y sont recommandées pendant au moins un an (constatation des résultats obtenus dans un rapport d'étape annuel (REA) soumis par les autorités aux services de l'IDA et du FMI).	Adoption du REA escomptée d'ici à la fin de mai 2009.
2. Stabilité macroéconomique : maintien de la stabilité macroéconomique, que doivent confirmer les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, ainsi que de tout programme successeur du FMI.	Les services du FMI appuient la demande des autorités d'achèvement de la première revue du programme.
3. Priorités en matière de dépenses publiques : harmonisation des priorités en matière de dépenses publiques avec celles définies dans le DSRP intérimaire, puis dans le DSRP complet, afin de refléter l'importance donnée à une croissance favorable aux pauvres.	Observé
4. Gestion des finances publiques :	
(i) mise au point d'un système de classification fonctionnelle des dépenses publiques, y compris celles liées à la lutte contre la pauvreté, conforme au <i>Manuel de statistiques de finances publiques</i> du FMI, et préparation du budget de l'État selon cette nouvelle classification;	Observé
(ii) mise en application d'un nouveau système de gestion des investissements publics permettant d'assurer une sélection rigoureuse, ainsi qu'une exécution et un suivi efficaces, des projets ; soumettre à l'examen de l'IDA les projets de programmes d'investissement public ;	Un plan d'action établissant un nouveau système a été adopté à la fin de 2008; un accord a été conclu sur les indicateurs permettant de faire le point sur son application au milieu de 2009 dans le cadre du suivi du budget.
(iii) adoption et application satisfaisante par le gouvernement d'un nouveau code des marchés publics (qui encourage la transparence et la concurrence), conformément aux normes internationales ;	Les discussions sur le projet de code se poursuivent; les textes d'application ont été soumis à l'examen de l'IDA.
(iv) adoption par le gouvernement, avec l'assistance technique de l'IDA et du FMI, d'un cadre à moyen terme de gestion viable des recettes et dépenses publiques.	En cours (assistance technique de la BM et de la France).
5. Gouvernance et gestion des ressources naturelles	
Gouvernance : réalisation d'une étude diagnostique de la gouvernance et de la corruption par un groupe indépendant d'experts de réputation internationale, avec le concours d'un comité national anti-corruption, conformément au mandat préparé en consultation avec les services de l'IDA et du FMI qui devront juger satisfaisants ce mandat et la composition du comité. Adoption par le gouvernement d'un plan d'action, préparé en consultation avec les services de l'IDA et du FMI, visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption, et exécution soutenue du plan durant les audits visés aux sous-paragraphes 5(i) et (ii). Évaluation de l'exécution du plan par les services de l'IDA et du FMI sur la base d'un examen indépendant effectué par des experts internationaux acceptables par l'IDA et le FMI.	Un projet révisé d'étude diagnostique, un plan d'action pour la gouvernance et la lutte contre la corruption et le projet de loi de lutte contre la corruption ont été soumis à un examen du Conseil des ministres (dont la date n'est pas encore fixée); un observatoire a été créé, mais davantage de ressources budgétaires sont nécessaires pour le rendre pleinement opérationnel.
Secteur pétrolier :	
(i) Évaluation par les services de l'IDA et du FMI, sur la base des opinions formulées à l'issue d'audits annuels successifs par un cabinet indépendant de réputation internationale, et certification par le comité national anti-corruption, que les contrôles internes et la comptabilité de la SNPC sont conformes aux normes internationales ;	Selon le projet de rapport d'audit de 2006 auquel a participé l'IDA, les comptes ne pouvaient être vérifiés à cause d'informations incomplètes; les informations pour l'audit de 2007 ont été communiquées au cabinet. Les rapports définitifs d'audit devraient être publiés d'ici à la mi-juin.

Tableau 6 (Cont.). République du Congo: déclencheurs pour le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTe renforcée

Déclencheur	État d'avancement/commentaires
(ii) préparation par un cabinet indépendant de réputation internationale d'une étude diagnostique des pratiques de commercialisation du pétrole par la SNPC, conformément au mandat établi en consultation avec les services de l'IDA et du FMI. Évaluation par les services de l'IDA et du FMI, à partir des opinions formulées à l'issue des audits annuels successifs par un cabinet indépendant de réputation internationale, afin de déterminer si la SNPC commercialise désormais le pétrole selon les normes internationales compte tenu des recommandations de l'étude et si, en conséquence, le pétrole congolais est vendu à des prix concurrentiels et à sa juste valeur marchande ;	L'étude a été achevée et le plan d'action adopté en mai 2009. Les opinions seront publiées en fonction de la mise en œuvre du plan d'action.
(iii) Adoption et application par le gouvernement, et certification par le comité national anti-corruption, durant les audits visés en 5(i) et 5(ii), d'un texte juridique prévoyant : <ul style="list-style-type: none"> la déclaration obligatoire à la Cour des comptes par les membres du conseil d'administration de la SNPC et ceux qui détiennent des pouvoirs de gestion au sein de la SNPC ou de ses filiales, à la date de leur nomination et tous les ans par la suite, de leurs participations ou autres intérêts dans des sociétés entretenant des relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales, ainsi que la vérification et la publication annuelle des déclarations susmentionnées par la Cour ; la cession par les membres du conseil d'administration de la SNPC ou ceux qui détiennent des pouvoirs de gestion au sein de la SNPC ou de ses filiales, dans les six mois de leur nomination, de ces participations ou autres intérêts et l'interdiction de prendre durant leur mandat quelque participation que ce soit dans des sociétés entretenant des relations d'affaires avec la SNPC. 	La Cour des comptes a certifié les déclarations de 2006 et celles de 2007 et de 2008 doivent être certifiées d'ici à juin 2009.
Secteur forestier : évaluation, avec le concours de l'IDA, de la gestion et de la législation du secteur forestier ; adoption par le gouvernement des mesures recommandées à l'issue de cette évaluation en vue de promouvoir la concurrence, la transparence et le développement durable dans ce secteur.	L'examen a été effectué ; mise en œuvre des recommandations prioritaires en attente.
6. Réforme structurelle : évaluation du secteur des télécommunications et adoption d'un cadre réglementaire instaurant la concurrence au niveau des voies d'accès internationales et de la boucle locale radio.	La législation a été soumise à l'examen de la Cour suprême et du SGG, mais n'a pas encore été étudiée par le Conseil des ministres.
7. Secteurs sociaux : Éducation : application en 2006 d'une stratégie visant à éliminer les postes fantômes du budget de l'éducation et à accroître le corps professoral d'au moins 1.000 personnes chaque année au niveau primaire jusqu'en 2007.	Stade final de l'exécution.
Santé : porter à au moins 60 % la part des médicaments génériques dans les dépenses totales en médicaments de la Centrale nationale d'achats.	Observé
VIH/SIDA : faire passer le nombre de cliniques bénévoles d'orientation et de dépistage du SIDA (avec les mesures d'accompagnement nécessaires : effectifs, équipements et campagnes de sensibilisation) de 4 à l'heure actuelle à, au moins, 10 en 2006 et 15 en 2007.	Observé
8. Gestion de la dette extérieure :	
(i) Publication de données et de projections trimestrielles sur la dette extérieure sur un site du gouvernement;	Observé.
(ii) Centralisation de toutes les informations sur la dette, y compris la dette garantie, à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).	Observé.

Tableau 7. République du Congo : accès et échelonnement proposés
dans le cadre du projet d'accord FRPC triennal (2008-11) ¹

Échéance	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	Pourcentage de la quote-part	
Octobre 2008	1,208,570	1.43	Approbation de l'accord
Avril 2009	1,208,570	1.43	Achèvement de la première revue (date butoir : fin décembre 2008)
Octobre 2009	1,208,570	1.43	Achèvement de la deuxième revue (date butoir : fin juin 2009)
Avril 2010	1,208,570	1.43	Achèvement de la troisième revue (date butoir : fin décembre 2009)
Octobre 2010	1,208,570	1.43	Achèvement de la quatrième revue (date butoir : fin juin 2010)
Avril 2011	1,208,570	1.43	Achèvement de la cinquième revue (date butoir : fin décembre 2010)
Juin 2011	1,208,580	1.43	Achèvement de la sixième (et dernière) revue (date butoir : fin mars 2011) ²
Total	8,460,000	10.00	

¹La quote-part de la République du Congo est de 84,6 millions de DTS

²Une date butoir est fixée à fin mars 2011 pour que le dernier décaissement puisse avoir lieu avant l'expiration de l'accord.

APPENDICE I—LETTRE D’INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Brazzaville, le 27 mai 2009

Le Ministre de l’Économie,
des finances et du budget

À

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis d’Amérique

Monsieur le Directeur général,

La République du Congo a entrepris un programme économique et financier à moyen terme appuyé par le FMI dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ce programme a pour vocation de promouvoir une croissance équilibrée, de maîtriser l’inflation et d’assurer la viabilité des finances publiques et des comptes extérieurs, y compris par le biais d’un allègement de la dette dans le cadre de l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. La présente lettre complète la Lettre d’intention (accompagnée du Mémoire de politiques économiques et financières, ou MPEF) adressée le 19 novembre 2008 à l’appui de notre accord au titre de la FRPC, lequel a été approuvé par le Conseil d’administration du FMI le 8 décembre 2008.

La mise en œuvre de notre programme appuyé par le FMI s’est jusqu’à présent bien déroulée. De nombreuses difficultés s’annoncent toutefois du fait de la crise financière mondiale et de l’effondrement ultérieur des cours mondiaux du pétrole. En effet, les termes de l’échange du Congo devraient se détériorer d’environ 30 % cette année. Le repli des cours mondiaux du brut entraînera une forte compression des recettes pétrolières de l’État ce qui aura des conséquences défavorables au plan budgétaire. Par ailleurs, en raison de l’affaiblissement de l’activité économique mondiale, la demande de certaines de nos principales exportations est en recul, ce qui pèse lourdement sur les perspectives de l’économie non pétrolière. Les difficultés liées à la conjoncture représentent un risque pour la bonne mise en œuvre de notre programme économique, mais nous sommes déterminés à maintenir le cap et à prendre toutes les mesures qui se révéleraient nécessaires pour atteindre nos grands objectifs.

Nous avons respecté les critères de réalisation quantitatifs du programme relatifs au solde budgétaire primaire hors pétrole à la fin décembre 2008 mais n’avons pas tenu le

plafonnement à zéro des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme (tableau 1 ci-joint). Tous les critères de réalisation structurels du programme à la fin mars 2009 ont été observés (dont trois avec un certain retard), de même que les repères (tableau 2 ci-joint). En conséquence, afin de mener à terme la première revue du programme, nous demandons:

- Une dérogation au plafonnement (continu) à zéro des nouveaux emprunts non concessionnels, car en mars 2009 le Port autonome de Pointe Noire—établissement public—a contracté auprès de l'Agence française de développement un prêt de 29 millions d'euros, dans le cadre d'un montage de financement destiné à remettre en état les installations portuaires. L'État n'apporte aucune garantie à ce prêt. Ce projet devrait faire intervenir d'autres créanciers dont la Banque européenne d'investissement (29 millions d'euros) et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (9,1 millions d'euros). Bien que ce prêt soit consenti à des conditions commerciales (avec un élément de libéralité estimé à environ 11½ %), les autorités, leurs créanciers et les partenaires au développement (dont la Banque mondiale, qui a évalué le projet et l'a estimé viable) jugent le projet vital pour promouvoir le développement économique du Congo et sont persuadées qu'il renforcera la rentabilité du port, ce qui dissipera les doutes quant à sa capacité à assurer le service de cette dette extérieure. Nous demandons par ailleurs que le programme soit aménagé pour pouvoir tenir compte des prêts de la BEI et de la BDEAC, que nous comptons contracter durant la période à venir.
- Une dérogation technique au critère de réalisation structurel relatif à la certification trimestrielle des recettes pétrolières du troisième trimestre de 2008 par un cabinet d'audit de renommée internationale, car cette mesure a été observée avec un certain retard en raison des difficultés opérationnelles qu'a rencontrées le cabinet d'audit international.
- Une dérogation à l'adoption d'un nouveau mécanisme de tarification des produits pétroliers, lequel n'a pas été mis en application aux échéances envisagées.
- Une dérogation à l'adoption d'un plan d'action global doté d'un calendrier pour corriger les carences institutionnelles et de procédure de la commercialisation du pétrole congolais. Il a fallu plus de temps et plus d'assistance technique que prévu pour produire un plan conforme aux standards internationaux.

Face à la chute des cours mondiaux du pétrole, l'enveloppe du budget de 2009—adopté par le Parlement au début de l'année—a été revue à la baisse par rapport au programme approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre dernier. Cette compression devrait se traduire principalement par une diminution des dépenses courantes.

Comme les prix du brut ont continué de baisser après l'adoption du budget il y a quelques mois, nous avons pris d'autres mesures pour rééquilibrer les finances publiques et continuer de respecter nos objectifs à moyen terme dans le cadre de l'accord FRPC. Cet ajustement complémentaire s'opérera à partir de la suppression projetée des subventions aux carburants et à partir de l'épargne issue de l'emploi de ressources PPTE intérimaires, au lieu de ressources intérieures, pour financer les dépenses d'investissement. Cet ajustement devrait réduire le déficit primaire de base hors pétrole de 3,6 points de PIB hors pétrole supplémentaires cette année.

- Dans cette perspective nous demandons que le plancher du critère de réalisation quantitatif sur le déficit primaire de base hors pétrole soit relevé à la fin juin 2009, d'un déficit de 412 milliards de FCFA à un déficit de 371 milliards de FCFA, et que l'objectif correspondant à la fin décembre 2009 le soit d'un déficit de 710 milliards de FCFA à un déficit de 637 milliards de FCFA.
- Sur la période du programme nous allons agir de façon concertée pour avancer de façon résolue vers la viabilité à long terme. C'est ainsi que nous entendons redoubler d'efforts afin de mobiliser davantage de recettes intérieures grâce à la réforme du système fiscal. Cette réforme visera à supprimer les exonérations et niches fiscales, à combattre la fraude, à élargir l'assiette, à éliminer les impôts à faible rendement et à faire en sorte que le régime fiscal contribue à renforcer la compétitivité internationale du Congo. Afin de nous accompagner dans cette réforme, nous avons demandé une assistance technique au FMI et à nos partenaires au développement. S'agissant des dépenses, nous continuerons de réduire les dépenses non prioritaires qui ne sont pas alignées sur notre stratégie de réduction de la pauvreté, nous veillerons à caler notre programme d'investissements publics sur l'évolution de la situation budgétaire, et nous espérons dégager une épargne grâce à la réforme de la fonction publique et à l'unification de la solde. Globalement, ces mesures nous permettront de tenir le rythme de l'ajustement budgétaire nécessaire pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques.

Nous demeurons optimistes quant aux perspectives à moyen terme de l'économie congolaise et sommes convaincus que notre orientation budgétaire et la répartition des crédits constituent de solides atouts pour faire face à la conjoncture actuelle. Cependant si la crise financière mondiale venait à s'aggraver, nous pourrions être amenés à revoir la pertinence de notre orientation budgétaire, conjointement avec les services du FMI. Dans cette éventualité nous pourrions notamment analyser les possibilités d'emploi de ressources intérieures au cas où une relance budgétaire se révélerait nécessaire pour étayer la demande globale et contribuer à la réalisation des objectifs économiques tels qu'ils sont définis dans notre stratégie de réduction de la pauvreté et appuyés par l'accord au titre de la FRPC.

Nous disposons de suffisamment de ressources intérieures pour financer notre ambitieux programme d'investissements publics—lequel vise à promouvoir l'activité dans le secteur non pétrolier—et nous continuerons de chercher à obtenir des concours extérieurs à des conditions fortement concessionnelles (avec un élément de libéralité minimum de 50 %). Nous redoublerons d'efforts pour renforcer la gestion de notre dette extérieure et consulterons les services du FMI sur toute question ayant trait au financement extérieur à l'avenir. Aucune nouvelle dette extérieure gagée sur ressources pétrolières ne sera contractée par l'État ou pour son compte, cela étant interdit par l'accord au titre de la FRPC. Enfin, conformément aux engagements que nous avons pris envers le Club de Paris, nous avons présenté à ce dernier un rapport complet sur l'état de nos relations avec tous nos créanciers.

Nous sommes persuadés que les mesures et les politiques définies dans le MPEF de novembre 2008 demeurent appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Compte tenu de la décision du FMI d'alléger la conditionnalité, nous demandons que les critères de réalisation structurels du programme soient transformés en repères structurels. Durant la mise en œuvre de l'accord nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de toute mesure qui pourrait se révéler nécessaire pour réaliser ces objectifs, à l'initiative du Gouvernement ou chaque fois que les services du FMI le solliciteront.

Le Gouvernement entend rendre public le contenu de la présente lettre et du Protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que celui du rapport des services du FMI qui accompagnera la demande d'achèvement de la première revue du programme, et il autorise le FMI à prendre les mesures pour afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura donné son approbation à ladite demande.

Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Directeur général, que le Gouvernement de la République du Congo est déterminé à mettre pleinement en œuvre le programme appuyé par la FRPC et à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée dans les plus brefs délais.

La deuxième revue du programme visé par l'accord conclu au titre de la FRPC, à partir des résultats enregistrés à fin juin 2009, devrait être achevée en octobre/novembre de cette année.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

/s/

Pacifique Isoïbeka
Ministre de l'Économie, des finances et du budget

Pièces jointes (3)

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE I

Tableau 1. République du Congo—Objectifs quantitatifs révisés, 2008–2009
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir de janvier)

	Fin dec 08		Fin mar 09		Fin jun 09	Fin sep 09	Fin dec 09
	Critère de réalis.	Effectif	Objectif indicatif	Prél.	Critère de réalis.	Objectif indicatif	Objectif indicatif
Objectifs quantitatifs							
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-673	-670	-211	-123	-371	-513	-637
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (leasing compris) contractée ou garantie par l'État (plafond) ^{1,2,3}	0	0	0	19	0	0	0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) ²	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) ²	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance de plus d'un an contractée ou garantie par la SNPC (plafond) ²	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchellonnable ²	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés intérieurs ²	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire							
Recettes pétrolières	2,079	2,118	131	178	300	526	748
Recettes primaires non pétrolières	328	324	93	97	187	279	372

¹ Non compris les accords de rééchelonnement et les décaissements du FMI. L'élément de libéralité minimum est de 50%.

² Objectif continu.

³ Le plafonnement à zéro lié à la concessionnalité ne concerne pas les prêts extérieurs à venir de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, tel que visé au paragraphe 9 du Protocole d'accord technique.

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE II

Tableau 2. Repères structurels de l'accord FRPC, 2008-09

Mesures	Échéance	État d'avancement
Préparer la loi de finances de 2009 conformément au programme FRPC et à partir de la nouvelle classification économique, fonctionnelle et administrative.	Fin déc. 2008	Observé
Achever et adopter le plan d'action triennal destiné à améliorer la gestion des investissements publics, préparé avec le concours du FMI, de la Banque mondiale et de la coopération française, et afficher le plan sur le site Internet du gouvernement.	Fin déc. 2008	Observé
Adopter un nouveau régime de tarification des produits pétroliers pour veiller à ce que les subventions soient progressivement supprimées d'ici le milieu de 2011.	Fin mars 2009	Observé avec un retard
Adopter un plan d'action global doté d'un calendrier pour corriger les carences institutionnelles et de procédure de la commercialisation du pétrole congolais, afin de l'aligner sur les standards internationaux.	Fin mars 2009	Observé avec un retard
Préparer un cadre de dépenses à moyen terme (en consultation avec les partenaires au développement) conforme à la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).	Fin juin 2009	
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publication des rapports de certification sur le site internet du Ministère de l'économie, des finances et du budget (www.mefb-cg.org). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs .	Continu, avec un décalage d'un trimestre	Observé avec un retard
Rapatriement du produit (au Trésor) des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Continu	Observé
Adopter la stratégie de secteur financier élaborée en consultation avec les services du FMI.	Décembre 2008	Observé
Achever l'étude stratégique du secteur pétrolier, avec le concours des partenaires au développement du Congo. Cette étude comprendra notamment une évaluation fondamentale des institutions et des entreprises, y compris la CORAF.	Fin juin 2009	En cours
Publier tous les appels d'offres et soumissions pour les marchés publics de plus de 200 millions FCFA sur le site internet du gouvernement (www.mefb-cg.org).	Continu	Observé
Ne pas recourir aux procédures de paiement d'urgence et de caisses d'avance, sauf dans les situations prévues par la loi organique relative aux lois de finances.	Continu	Observé

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE III

Protocole d'accord technique

Brazzaville, le 27 mai 2009

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) contient les définitions destinées à éclaircir le calcul des indicateurs et critères de réalisation quantitatifs du tableau 1 de la Lettre d'intention complémentaire et du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF en date du 19 novembre 2008) portant sur la période 2008–11. Tous les indicateurs et critères de réalisation quantitatifs seront évalués à partir des flux cumulés depuis le 31 décembre 2008. En outre, le PAT précise la périodicité et les délais relatifs à la transmission de données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.

I. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL

A. État

2. Sauf indication contraire, l'**État** est défini comme l'administration centrale de la République du Congo, à l'exclusion des collectivités territoriales, de la banque centrale et de toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome (c'est-à-dire entreprises appartenant entièrement ou partiellement à l'État) qui n'est pas actuellement couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde budgétaire primaire de base hors pétrole

3. Sont inclus dans le périmètre du **TOFE** : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier et routier) et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

4. Le **solde budgétaire primaire de base hors pétrole** de l'État est défini comme les recettes non pétrolières hors dons et produit des intérêts (des comptes de l'État à la banque centrale et dans les banques commerciales), moins les dépenses totales (y compris les prêts nets), déduction faite des transferts à Hydro Congo, des intérêts sur la dette et des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures, et des dépenses financées par l'assistance intérimaire au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Il est calculé à partir des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois à travers le TOFE préparé par le ministère en charge des finances.

5. **Les recettes totales de l'État sont enregistrées dans le TOFE sur base caisse.** Elles incluent l'ensemble des recettes recouvrées par le Trésor public (les recettes fiscales et douanières, les recettes pétrolières, les recettes des services et les recettes forestières), qu'elles résultent d'obligations antérieures, présentes ou futures. Les recettes incluent aussi les recettes enregistrées sur une base brute dans les comptes spéciaux.

6. **Les recettes pétrolières** sont définies comme le produit net que l'État tire de la vente de pétrole, y compris les prélèvements pour le financement d'investissements diversifiés, les redevances versées par les sociétés pétrolières, et la part de l'« excess oil » et du « profit oil » revenant à l'État. Elles excluent toutes les formes de paiement anticipé et de préfinancement. Les projections de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'enlèvement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

7. **Les dépenses sont enregistrées sur base ordonnancement.** Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes comprennent les salaires, les dépenses sur biens et services, les charges communes, les charges d'intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), les transferts et subventions et autres dépenses courantes. Les subventions à la raffinerie publique CORAF sont estimées à partir du compte de résultat de l'entreprise.

C. Dette et arriérés extérieurs

8. **La définition de l'État utilisée pour les divers indicateurs relatifs à la dette extérieure** inclut l'État, comme défini au paragraphe 2, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC)—voir paragraphe 12 ci-dessous.

9. Les définitions de la **dette et des emprunts concessionnels** retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI¹, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de

¹ Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

rachats ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.

- La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 50 % (soit un élément don d'au moins 50 %). Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.
- L'exigence de concessionnalité s'applique non seulement à l'administration centrale mais aussi à la dette contractée par les entreprises publiques. La seule exception à cette exigence de concessionnalité la constituent les prêts extérieurs projetés au Port autonome de Pointe-Noire en faveur de la remise en état des installations portuaires consentis par la Banque européenne d'investissement, pour un montant pouvant aller jusqu'à 29 millions d'euros, et par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, pour un montant pouvant aller jusqu'à 9,1 millions d'euros.

10. Les indicateurs quantitatifs relatifs à la **dette extérieure** s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

11. Pour la catégorie de **dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an (critère de réalisation quantitatif d'application continue)**, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y compris les paiements anticipés.

12. Le plafond sur toute **nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC**, avec ou sans garantie de l'État, sera observé de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville, création et renforcement de sa base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le budget d'investissements de la SNPC approuvé par son conseil d'administration. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et les emprunts de moins d'un an.

13. L'accumulation par l'État d'**arriérés de paiements extérieurs** est la différence entre i) le montant brut des paiements dus au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et ii) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette contractée postérieurement à la date-butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un indicateur à observer de manière continue.

D. Dette extérieure gagée sur le pétrole et paiements de pétrole anticipés

14. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole, dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. Les nouveaux préfinancements contractés par l'État ou pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

15. Un paiement anticipé est défini comme un paiement effectué à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux paiements anticipés doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées.

E. Arriérés de paiement et dette intérieure

16. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État correspondent à la différence entre le montant des paiements autorisés et le montant des paiements réellement effectués (dans les 90 jours) durant la période à l'examen.

II. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

17. Le gouvernement transmettra aux services du FMI, par l'intermédiaire de son Représentant résident, et dans les délais spécifiés ci-dessous, les informations suivantes.

A. Secteur pétrolier

18. S'agissant du secteur pétrolier, le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans un délai de quatre semaines suivant la fin du mois, ce qui suit:

- Les données mensuelles sur la production de pétrole par champ; les coûts de production; le volume exporté; les prix à l'exportation et les opérations de la SNPC;
- Le détail concernant la part de pétrole brut revenant à l'État par champ, en distinguant la nature de la ressource à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit oil», etc.);
- Toute modification des paramètres fiscaux;
- Le détail des prix pétroliers;
- Une liste mensuelle détaillée des cargaisons commercialisées par la SNPC au nom de l'État, avec notamment des informations sur le type de produit, la date d'enlèvement, le récepteur, le nombre de barils et le prix de vente (en dollars EU et en FCFA) ainsi que la date de réception du produit de la vente par le Trésor; et
- Les données trimestrielles effectives et projetées qui permettent de déterminer les subventions requises dans la filière carburants, avec les prix, les quantités et les coûts.

B. Finances publiques

19. Pour ce qui est des finances publiques, le gouvernement communiquera aux services du FMI ce qui suit:

- Un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment: i) le détail des recettes pétrolières en valeur avec les notes de calcul correspondantes; ii) l'évolution de l'«excess oil» et de tout paiement de bonus; iii) le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes; et iv) un rapport sur les montants des paiements d'urgence et de caisses d'avances et sur les raisons qui les justifient. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;
- Les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront: i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail, y compris les prix d'impact à la frontière, les impôts, les coûts de transit, les ajustements économiques, les prix ex-raffinerie (pour la CORAF et pour les importations), les prix entrée distribution, les marges et frais, les coûts et pertes de transport, les frais de financement et les assurances; iii) les volumes mis à la consommation; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers—droits de douane et

taxe sur la valeur ajoutée—et des subventions directes/indirectes portées au budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;

- La balance du Trésor pour suivre les dépenses. Elle inclura les montants des engagements, ordonnancements et paiements pour les dépenses courantes et en capital. Elle serait préparée sur une base trimestrielle et transmise aux services du FMI dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre.
- Des données sur la mise en œuvre du programme d'investissements publics, y compris le détail relatif aux sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- Le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement. Il sera établi chaque trimestre et transmis aux services du FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre; et
- Un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres définis dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront transmis au FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre.
- Un tableau mensuel sur les paiements anticipés, qui devra indiquer également la nature des dépenses (transferts courants, investissement, etc.) et la justification de la nécessité de l'utilisation d'un paiement anticipé.

C. Secteur monétaire

20. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes:

- Le crédit bancaire net à l'État;
- Le bilan consolidé des institutions monétaires; la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;
- La situation monétaire intégrée;

- Le tableau des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs; et
 - Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.
21. Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Balance des paiements

22. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions au titre du compte capital et d'opérations financières) dès qu'elle aura été effectuée;
 - Les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par l'office national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné.

E. Dette

23. Le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans les quatre semaines suivant la fin du mois:
- Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
 - Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés extérieurs;
 - Le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
 - La liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, y compris les informations détaillées relatives aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances); et
 - Les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

F. Secteur réel

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;

- Toute révision des comptes nationaux; et
- Tous les autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

G. Réformes structurelles et autres données

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Un tableau mensuel détaillé portant exécution des mesures structurelles au titre du programme;
- Toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie de la République du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication; et
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières sur le programme, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour la non observation de critères de réalisation et de modification de certains critères de réalisation

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique

Approuvé par Sharmini Coorey et Dhaneshwar Ghura

29 mai 2009

Sommaire

Annexes

I. Relations avec le FMI	2
II. Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint.....	6
III. Questions d'ordre statistique	7

Annexe I—République du Congo : Relations avec le FMI
(au 30 avril 2009)

I. Statut: adhésion le 10 juillet 1963; régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	84,03	99,33
Position dans la tranche de réserve	0,58	0,68

III. Département des DTS:

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	9,72	100,00
Avoirs en DTS	0,14	1,45

IV. Encours des achats et des prêts:

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords FRPC	24,79	29,30

V. Accords financiers les plus récents:

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	8 déc. 2008	7 déc. 2011	8,46	1,1
FRPC	6 déc. 2004	5 juin 2008	54,99	23,58
FRPC	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	13,90

**VI. Projection des obligations financières envers le FMI: (hors assistance PPTE)
(millions de DTS, base encours des ressources utilisées et avoirs actuels en DTS):**

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>À échoir</u> <u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal		1,57	3,14	4,72	4,72
Commissions et intérêts	<u>0,16</u>	<u>0,16</u>	<u>0,15</u>	<u>0,13</u>	<u>0,11</u>
Total	0,16	1,73	3,29	4,84	4,82

**Projection des remboursements au FMI: (hors assistance PPTE approuvée par le Conseil)
(millions de DTS, base encours des ressources utilisées et avoirs actuels en DTS):**

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>À échoir</u> <u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal		1,57	3,14	4,72	4,72
Commissions et intérêts	<u>0,12</u>	<u>0,16</u>	<u>0,15</u>	<u>0,13</u>	<u>0,11</u>
Total	0,12	1,73	3,29	4,84	4,82

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

La République du Congo a atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée en mars 2006.

I. Engagements d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	mars 2006
Aide engagée	
Ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) ¹	1.679,00
<i>dont</i> : assistance du FMI (en millions de dollars EU)	8,08
(équivalent en millions de DTS)	5,64
Date du point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'assistance du FMI (en millions de DTS)	
Assistance mise à la disposition du pays membre	0,08
Assistance transitoire	0,08
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire sur produit des intérêts ²	--
III. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	Sans objet

VIII. Évaluation des sauvegardes:

La BEAC est la banque centrale commune des États de l'Afrique centrale. La dernière évaluation du dispositif de sauvegardes de la BEAC a été achevée le 30 août 2004. Conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales

¹ L'aide promise dans le cadre PPTE initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond au produit des intérêts perçu sur le montant engagé au point de décision, non décaissé durant la période transitoire.

régionales, une mise à jour de cette évaluation a été engagée en avril 2008. Il ressort des premières conclusions de cet exercice que les recommandations de la précédente évaluation sur la communication de l'information financière, l'audit interne et les contrôles internes ont été peu suivies d'effet et que l'évolution du profil de risque de la BEAC en matière d'avoirs de change exige de nouvelles mesures de renforcement de son dispositif de sauvegardes. L'achèvement de la mise à jour de l'évaluation est toutefois subordonnée à une réponse officielle des autorités de la BEAC qui est attendue.

IX. Régime de change:

La monnaie de la République du Congo est le franc CFA, qui est arrimé à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le Congo applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

X. Consultations au titre de l'article IV:

Les consultations au titre de l'article IV avec le Congo s'effectuent selon un cycle de 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Les consultations de 2008 et les entretiens relatifs à la demande du Congo visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Brazzaville du 21 au 30 mai et du 21 au 27 août 2008. Le rapport des services du FMI (www.imf.org) a été examiné par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008.

XI. Participation au PESF: sans objet.

XII. Assistance technique:

Objet	Département	Expert(s)	Date
Assistance à l'équipe chargée des comptes nationaux pour l'analyse des grands agrégats des estimations de comptes nationaux de 2006 et formation de l'équipe à l'établissement de comptes synthétiques	STA	M. Gbossa (chef) AFRITAC Centre	avril 2009
Suivi des réformes en vue de la modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier, Lefebvre et Koukpaïzan	mars 2009
Élaboration des priorités stratégiques pour les 3-4 prochaines années Mission de suivi de la mise en œuvre des programmes d'assistance technique en statistiques	AFRITAC Centre	M. Bonkougou	mars 2009
Traitement et suivi des données budgétaires	AFRITAC Centre	M. Penanje	août 2008

Objet	Département	Expert(s)	Date
Classification fonctionnelle du budget	AFRITAC Centre	M ^{mes} Lokpe et Nguenan	juillet 2007
Étude d'impact sur la pauvreté et indicateurs sociaux	FAD	M. Gillingham, M ^{me} Lacoche, M. Manning	novembre 2007
Gestion des dépenses publiques	FAD	M. Bouley	août 2006
Conseiller résident (secteur réel)	STA	M. Gbossa	depuis février 2006
Modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Helis et Lepage	octobre 2003
Statistiques de balance des paiements	STA	M. Dessart	février 2007
Statistiques multisectorielles	STA	MM. Marie, Maïga et M ^{mes} Fisher, Matei, Razin et Balvani	mai 2002
Conseiller résident en statistiques	STA	M. Metreau	depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	juin 2001
Budget, impôts et douane	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M ^{me} Tricoire	avril-mai 2001
Conseiller résident en fiscalité	FAD	M. Laurent	1995-97
Administration fiscale	FAD	M. Grandcolas	novembre 1995 à avril 1996
Administration fiscale	FAD	MM. Grandcolas et Castro	novembre 1994

XIII. Représentation résidente:

Le Représentant résident, M. Yaya Moussa, a pris fonctions en septembre 2005.

Annexe II—République du Congo: Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint

Intitulé	Produits	Calendrier	Date d'achèvement prévue
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 mois à venir	<i>Stratégie de partenariat avec les pays</i>	mai 2009	juin 2009
	<i>Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des DSRP</i>	juin 2009	juin 2009
	<i>Notes consultatives conjointes</i>		
	<i>Activités d'analyse et de conseil</i>		
	Conseils stratégiques sur le développement des infrastructures	mai 2009	mai 2009
	Dialogue sur la gouv./PPTE	juin 2009	En cours
	Analyse du climat d'investissement	mars 2009	avril 2009
Revue des dépenses publiques	juin 2009	septembre 2009	
Programme de travail du FMI pour les 12 mois à venir	Première revue de l'accord FRPC	26 février-6 mars 2009	avril 2009
	Visite des services du FMI	3-10 juin 2009	
	Deuxième revue de l'accord FRPC	septembre 2009	novembre 2009
B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demande du FMI à la Banque mondiale (avec justification sommaire)	Collaboration à l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu	août 2009	1 ^{er} semestre 2010 (avec le passage du point d'achèvement)
Demande de la Banque au FMI (avec justification sommaire)	Collaboration à la revue de l'état de mise en œuvre des déclencheurs de l'initiative PPTE	Juin 2009	1 ^{er} semestre 2010 (avec le passage du point d'achèvement)
C. Accords sur les productions et missions à réaliser conjointement			
Productions à réaliser conjointement sur les 12 mois à venir	État d'avancement de la mise en œuvre des déclencheurs PPTE	juin 2009 (mission conjointe)	1 ^{er} semestre 2010 (point d'achèvement)
	Analyse de viabilité de la dette en vue du point d'achèvement	août 2009	1 ^{er} semestre 2010 (point d'achèvement)

Annexe III—Questions d'ordre statistique

1. Les données fournies par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour les besoins de la surveillance. S'agissant de la surveillance, la lenteur de la transmission des comptes nationaux, des données de balance des paiements et de finances publiques pose un sérieux problème. L'infrastructure statistique se reconstruit lentement après les conflits civils de la fin des années 1990 qui ont causé des dégâts considérables à l'infrastructure administrative et entraîné la perte d'un grand nombre de registres. Depuis octobre 2001, un conseiller en statistiques multisectorielles accompagne les autorités en matière de statistiques macroéconomiques.
2. La mission de statistiques multisectorielle effectuée en mai 2002 a procédé à l'évaluation du système statistique et conclu, de manière générale, que les statistiques macroéconomiques présentent des lacunes et pâtissent de l'absence d'un programme statistique national et du manque de moyens financiers, matériels et humains. La mission a recommandé des mesures de mise à niveau dont le conseiller en statistiques assure le suivi.
3. La République du Congo a adhéré au Système général de diffusion des données (SGDD) le 5 novembre 2003. Les métadonnées figurant au Tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) n'ont toutefois pas été mises à jour ni certifiées depuis 2003.

Statistiques du secteur réel

4. Les comptes nationaux présentent des lacunes, des discordances à la fois internes et par rapport aux données de balance des paiements. Les estimations relatives au secteur informel reposent sur des informations qui remontent à 1978. La Direction générale de la statistique (DGS) du Ministère des finances communique aux missions du FMI, les données du PIB en termes nominaux et réels, ventilées par dépense et par secteur. Les données afférentes aux opérations du secteur pétrolier se sont dégradées au fil du temps, remettant ainsi en cause la transparence des relations entre les compagnies pétrolières opérant au Congo et les organismes gouvernementaux qui ont la tutelle du secteur pétrolier. Avec le concours du conseiller résident en statistique et de l'AFRITAC Centre, la DGS a établi les estimations des comptes nationaux pour 2005, nouvelle année de référence, et entamé la préparation des comptes de 2006. Une mission de l'AFRITAC Centre a séjourné à Brazza du 6 au 17 avril 2009 pour aider à l'analyse des principaux agrégats des comptes nationaux pour 2006 et former le service des comptes nationaux à l'établissement de comptes synthétiques.
5. Les données annuelles de l'effectif des agents de l'État sont fournies par le Ministère des finances mais ne correspondent pas à celles du registre de la fonction publique tenu au Ministère de la fonction publique. Dans le cadre des réformes structurelles engagées au titre du programme post-conflit, le gouvernement a réalisé un audit des effectifs de la fonction publique et créé un nouveau registre de la solde. On ne dispose pas de données sur l'emploi dans le secteur privé.

6. L'évolution des prix des produits contenus dans le panier de la ménagère est suivie dans la capitale, Brazzaville (pondérations de 1977 et prix de référence de décembre 1977) et à Pointe-Noire, deuxième ville du pays (prix de référence de janvier 1996 et pondérations de 1989). Les pondérations ne correspondent plus aux modes de consommation des ménages. Les données sont recueillies mensuellement. Les autorités entendent établir un IPC harmonisé avec celui des autres États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Statistiques de finances publiques

7. L'établissement des **statistiques de finances publiques** (SFP) a bénéficié des récents efforts accomplis pour accroître l'exhaustivité des données par l'adoption de pratiques systématiques de compilation. Le renforcement de la collaboration entre les différents organismes publics fait suite aux recommandations de la mission multisectorielle de mai 2002 préconisant l'adoption de procédures systématiques de compilation des statistiques de finances publiques fondées, dans toute la mesure du possible, sur un ensemble unifié de méthodes comptables et de registres administratifs utilisant la classification du *MSFP 2001*.

8. La République du Congo a communiqué au Département des statistiques du FMI (en septembre 2008), les statistiques de finances publiques pour les années 2004 et 2005, en utilisant le modèle du *MSFP 2001*, et signalé que les données pour 2006 et 2007 le seront au plus tard en juin 2009. La communication des données de finances publiques n'a pas encore atteint une fréquence suffisamment élevée pour en permettre la publication dans *SFI*. La compilation des statistiques de finances publiques à communiquer au FMI devrait s'effectuer en étroite collaboration avec les responsables de l'établissement du TOFE.

9. Les autorités s'emploient à corriger ces problèmes. En fév./mars 2003, la mission de suivi du Département des finances publiques a constaté que l'essentiel des recommandations de la mission de 2001 sur la gestion des dépenses étaient en cours d'application(s'agissant notamment de la centralisation des recettes et de l'exécution des dépenses publiques dans le budget) et que des mesures avaient été prises pour informatiser la chaîne de la dépense.

10. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) produit des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique, y compris les arriérés et leur composition, ainsi que des projections détaillées sur le montant exigible au titre du service de la dette. Ces données sont fournies aux missions du FMI. Les données relatives à l'encours de la dette ne peuvent toutefois pas être rapprochées des données de flux de la balance des paiements. La CCA compile aussi les données de la dette intérieure. Des préoccupations demeurent cependant quant au rapprochement des données budgétaires et des données monétaires.

11. Il n'existe pas de base de données exhaustive sur les opérations des entreprises publiques qui ont néanmoins communiqué, à titre individuel, des données aux missions du FMI. Les responsables de l'établissement du TOFE n'ont pas accès aux états financiers

pertinents de la Société nationale des pétroles congolais qui effectue diverses opérations pour le compte de l'État (notamment dans le secteur pétrolier).

Statistiques monétaires et financières

12. La BEAC transmet régulièrement des statistiques monétaires, bancaires et de taux de change pour publication dans *SFI* mais la communication des données au Département des statistiques accuse parfois du retard. Les quantités importantes de billets BEAC qui circulent entre les États membres de la CEMAC peuvent nuire à l'exactitude des statistiques monétaires. Toutefois, le Congo n'est que modérément touché par ces mouvements : 6,2 % des billets émis au Congo par la direction nationale de la BEAC circulent au Cameroun, et 1,2 % au Gabon. Par ailleurs, circulent en République du Congo 2,3 % des billets émis au Cameroun et 3,2 % de ceux du Gabon. La circulation de billets de banque entre le Congo et les États membres de la CEMAC autres que le Cameroun et le Gabon est très faible.

13. À cet égard, la BEAC a lancé à la mi-2007 un projet d'établissement des statistiques monétaires des pays de la CEMAC sur la base de la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*. Dans le cadre de ce projet, elle a organisé un atelier régional en décembre 2007 pour achever l'adaptation des données-source obtenues des banques commerciales aux concepts et cadre du *MSMF*. Le Département des statistiques a participé à cet atelier pour fournir des orientations et des conseils en la matière. La BEAC doit bientôt commencer à transmettre ses données en utilisant le formulaire-type.

Statistiques du secteur extérieur

14. Comme dans chaque pays de la CEMAC, la Direction nationale de la BEAC recueille et diffuse les données de balance des paiements. Ces données sont établies sur une base annuelle, mais au moyen d'un système spécifiquement conçu pour la production de données trimestrielles. Depuis 1995, les données sont établies sur la base de la *5^e édition du Manuel de la balance des paiements*. La BEAC fournit des données annuelles sur les exportations de biens et de services et les mouvements de capitaux (hors dette publique). Les données de balance des paiements pour la période allant de 1995 à fin 2005 figurent dans *Statistiques financières internationales (SFI)* et le Département des statistiques collabore avec les autorités à la mise à jour des séries statistiques

15. En mai 2002, une mission d'assistance technique a constaté que le système et les méthodes de compilation des données reposaient sur un fondement conceptuel robuste, mais que des faiblesses subsistaient dans leur application du fait de l'absence de sources et de méthodes bien établies, du manque d'effectifs et du manque de formation du personnel. Cette situation a provoqué d'importants retards dans la production des statistiques de balance des paiements et, de manière générale, un manque de suivi de la qualité des données provenant des correspondants. En outre, l'opacité qui entoure certaines transactions du secteur pétrolier constitue un important facteur d'imprécision. Par ailleurs, les flux d'investissements nets sont surestimés du fait de la quantité d'opérations de désinvestissement non comptabilisées, liées

au régime fiscal accordé aux entreprises de forage non résidentes. En février 2007, une mission du Département des statistiques chargée du suivi de la situation des statistiques de balance des paiements a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le cadre institutionnel de l'établissement des statistiques de balance des paiements.

RÉPUBLIQUE DU CONGO
TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
au 31 mars 2009

	Date de la plus récente observation	Date de réception des données	Fréquence d'établissement des données ⁷	Fréquence de communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	en continu	en continu	D	D	D
Réserves de change (avoirs et engagements) des autorités monétaires ¹	février 2009	avril 2009	M	M	M
Base monétaire	février 2009	avril 2009	M	M	M
Monnaie au sens large	février 2009	avril 2009	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	février 2009	avril 2009	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	février 2008	avril 2009	M	M	M
Taux d'intérêt ²	décembre 2008	avril 2009	M	M	M
Indice des prix à la consommation	janvier 2009	avril 2009	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	décembre 2008	mars 2009	T	T	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État ⁵	décembre 2008	mars 2009	T	T	T
Solde extérieur courant	décembre 2008	mars 2009	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	décembre 2008	mars 2009	A	A	A
PIB/PNB	2008	mars 2009	A	A	A
Dette extérieure brute	décembre 2008	mars 2009	T	T	T
Position extérieure globale ⁶	ND	ND	ND

¹ Avoirs de réserve engagés ou grevés compris, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux officiels inclus, y compris les taux d'escompte, du marché monétaire et des bons, titres et obligations du Trésor.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (crédits budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale) et des administrations infranationales (États fédérés, décentralisés et collectivités locales).

⁵ Ventilation par monnaie et par échéance comprise.

⁶ Y compris les actifs financiers bruts et les engagements sur devises envers des non résidents.

⁷ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 09/217
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 17 juin 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FRPC avec la République du Congo et approuve un décaissement de 1,86 million de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques de la République du Congo dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 1,21 million de DTS (environ 1,86 million de dollars EU), ce qui porterait le total des décaissements au titre de l'accord à 2,42 millions de DTS (environ 3,72 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé des dérogations pour l'inobservation d'un critère de réalisation quantitatif relatif au plafond de la nouvelle dette publique extérieure non concessionnelle et de trois critères de réalisation structurels. Il a approuvé aussi la modification du critère de réalisation quantitatif relatif au solde budgétaire primaire non pétrolier et du critère de réalisation continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle.

L'accord triennal au titre de la FRPC avec la République du Congo a été approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008 ([voir communiqué de presse no. 08/311](#)) pour un montant équivalant à 8,46 millions de DTS (environ 13,01 millions de dollars EU).

Après l'examen par le Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le ralentissement de la demande extérieure, l'effondrement des cours mondiaux du pétrole et la détérioration des termes de l'échange ont pesé sur les perspectives économiques du Congo. Une hausse de la production pétrolière pourrait soutenir la croissance cette année, mais l'expansion du secteur non pétrolier sera probablement bien moins forte qu'en 2008. Grâce à l'application satisfaisante de l'accord FRPC, les autorités congolaises sont en mesure de faire face aux problèmes posés par la difficile conjoncture mondiale.

La forte baisse du déficit budgétaire primaire non pétrolier en 2008 et les mesures prévues pour consolider l'orientation budgétaire cette année permettront de relâcher la politique budgétaire si les perspectives économiques se détériorent encore. À long terme, il sera essentiel de maintenir la discipline budgétaire pour assurer la viabilité des finances publiques, et les autorités doivent résister à la pression des dépenses.

L'amélioration récente de la gestion des ressources financières et naturelles du Congo est encourageante. Les autorités restent déterminées à renforcer la gestion des finances publiques, ainsi que la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier.

L'intention des autorités de poursuivre la réforme fiscale et d'accélérer l'amélioration de l'intermédiation financière en intensifiant l'application de la stratégie du secteur financier vient à point nommé. La réforme fiscale aidera à mobiliser les recettes intérieures, ce qui est important dans le contexte actuel d'instabilité des cours mondiaux du pétrole. Le développement du secteur financier pourrait soutenir l'activité économique.

La position extérieure du Congo a été renforcée grâce au rééchelonnement récent de sa dette extérieure vis-à-vis de créanciers membres du Club de Paris et au règlement de litiges avec des créanciers à des conditions favorables. Cependant, le Congo reste surendetté. Il est donc important que les autorités cherchent des financements extérieurs uniquement à des conditions très avantageuses et continuent de renforcer la gestion de la dette.

L'allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés améliorerait encore la position de la dette extérieure du Congo. Les autorités ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des conditions du passage au point d'achèvement flottant, et restent déterminées à satisfaire aux dernières conditions.»

Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour la République du Congo

Le 17 juin 2009

Au nom des autorités congolaises, je tiens à remercier la Direction et les services du FMI du dialogue étroit et constructif qu'ils entretiennent avec elles. Cet échange continu a aidé le Congo à poursuivre ses efforts pour maintenir la stabilité macroéconomique et assurer une croissance soutenue. Les autorités congolaises souscrivent dans l'ensemble aux grandes lignes du rapport établi par les services du FMI et soumis à l'examen du Conseil, car il met en lumière les progrès notables accomplis dans la mise en œuvre du programme FRPC tout en rappelant les défis redoutables qui restent à surmonter.

Les premiers mois de la mise en œuvre du programme FRPC ont démontré l'attachement des autorités congolaises à une gestion saine de l'économie ainsi que leur prise en charge décisive et sans réserves du programme. Dans une conjoncture internationale défavorable marquée par un ralentissement mondial de l'activité économique et la baisse des cours du pétrole, le Congo a obtenu au cours de la période écoulée des résultats notables dans plusieurs domaines : amélioration de la gestion des finances publiques et renforcement de la discipline budgétaire, amélioration de la transparence et de la gouvernance, surtout dans le secteur pétrolier, renforcement des capacités institutionnelles, consolidation de la stabilité macroéconomique et progression régulière vers le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE. Les perspectives de croissance demeurent favorables, à environ 9,5 % cette année, malgré les retombées négatives de la crise économique mondiale qui sévit actuellement.

Les autorités congolaises sont déterminées à mettre à profit l'élan acquis pour poursuivre la mise en œuvre rigoureuse des mesures décidées et elles demandent aux administrateurs de se prononcer en faveur de l'achèvement de la première revue de l'accord FRPC. Elles sollicitent aussi une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation quantitatif continu relatif à la dette publique extérieure non concessionnelle ; la modification du critère de réalisation quantitatif relatif au déficit budgétaire primaire hors pétrole fixé pour fin juin 2009, ainsi que du critère continu relatif à la dette extérieure publique non concessionnelle ; et la transformation des critères de réalisation structurels en repères structurels.

Perspectives et politiques à moyen terme

Malgré les risques de dégradation de la situation, qui sont liés surtout aux perspectives défavorables de l'économie mondiale, les autorités congolaises sont déterminées à intensifier les efforts déployés au niveau national et à entreprendre toutes les réformes nécessaires pour stimuler la croissance de la production, diversifier l'économie et préserver la discipline budgétaire en cherchant à répondre aux besoins prioritaires du pays. La diminution de la charge de la dette reste au cœur de leur plan d'action. En conséquence, elles entendent mettre l'accent en particulier sur la réalisation des dernières conditions du passage au point d'achèvement, en se fixant la fin de l'année comme délai pour y parvenir.

En matière de finances publiques, les autorités congolaises sont déterminées à maintenir la discipline budgétaire, en particulier pendant la période précédant les élections présidentielles

prévues pour juillet 2009. Pour accroître les recettes non pétrolières, elles continueront d'améliorer les administrations fiscale et douanière, notamment en généralisant l'usage du numéro d'identification unique, en simplifiant les procédures douanières et en mettant intégralement en œuvre le logiciel ASYCUDA. Conjuguées à la réduction des dépenses courantes dans le budget 2009, ces mesures devraient permettre de faire descendre le déficit budgétaire primaire non pétrolier de 40,2 % du PIB hors pétrole, qui est l'objectif du programme, à 36 %. Pour la période à venir, les autorités préparent, avec le concours du FMI, une réforme de la fiscalité dans le double but d'élargir la base d'imposition et de mettre en place un régime fiscal plus propice à l'activité économique et à la concurrence.

En ce qui concerne la politique monétaire et le secteur financier, le régime d'arrimage du taux de change dans le cadre de la CEMAC continue d'être bénéfique pour l'économie congolaise. Ainsi que cela a déjà été mentionné, le défi immédiat que les autorités doivent affronter dans ce domaine demeure celui du niveau élevé de l'inflation, qui tient à des facteurs non monétaires. Alors que le pays aborde la saison sèche, les conditions de transport s'améliorent et les marchés sont mieux approvisionnés ; les données relatives au début de l'année 2009 font déjà apparaître une baisse tendancielle des prix et les autorités comptent que l'inflation sera descendue à environ 5 % à la fin de l'année.

En décembre dernier, les autorités congolaises ont adopté une stratégie pour le secteur financier qui met l'accent sur le renforcement du rôle de la centrale des bilans et de la centrale des incidents de paiement, l'amélioration du contrôle des établissements de microfinance et de leur capacité de prêt, et le lancement d'un programme national de modernisation du système de paiement.

Pour ce qui est des réformes structurelles, les autorités congolaises sont déterminées à satisfaire aux dernières conditions du passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE. À cet égard, la rédaction des textes de loi relatifs à la lutte contre la corruption est presque terminée et les autorités pensent pouvoir soumettre le projet de loi au parlement au plus tard en juillet 2009. La transparence des pratiques de commercialisation du pétrole par la SNPC devrait être encore améliorée par le plan d'action adopté en mai 2008 à la suite de l'étude diagnostique réalisée par une société indépendante de renommée internationale.

La gestion de la dette reste au cœur des préoccupations des autorités. Cependant, les goulets d'étranglement qu'engendre le manque généralisé d'infrastructures continuent d'empêcher le pays d'exploiter au maximum les possibilités de diversifier les sources de croissance et de réduire la pauvreté. Face à d'énormes besoins de financement pour remédier aux carences des infrastructures et à l'impossibilité d'obtenir des financements concessionnels, l'Autorité portuaire publique de Pointe-Noire a contracté en mars 2009 un prêt extérieur de 29 millions d'euros. Ce prêt, pour lequel les autorités sollicitent une dérogation, est destiné à financer la remise en état des installations portuaires, qui sont indispensables au développement du Congo. Il ressort de l'analyse effectuée que le projet rehaussera considérablement la rentabilité du port, ce qui l'aidera à assurer le service de sa dette sans avoir à recourir aux ressources de l'administration centrale. Pour la période à venir, les autorités congolaises souhaitent réaffirmer leur volonté d'essayer d'obtenir des financements extérieurs à des conditions hautement concessionnelles tout en continuant à améliorer la gestion de la dette.

Conclusion

Depuis qu'elles ont entrepris la mise en œuvre d'un nouveau programme FRPC en décembre dernier, les autorités congolaises s'emploient sans relâche à faire avancer les réformes et à pérenniser les progrès déjà accomplis. Ce rythme soutenu a permis à la République du Congo d'améliorer la stabilité macroéconomique et de lancer les investissements nécessaires pour diversifier les sources de croissance en rendant celle-ci moins tributaire du pétrole, réduire la pauvreté et permettre à la société de se reconstruire au lendemain du conflit.

Le soutien continu du FMI et de la communauté internationale, qui a permis au pays de tant progresser pendant cette première période, sera indispensable pour que les autorités puissent approfondir les réformes et franchir les étapes importantes qui restent. Parmi ces étapes, les autorités congolaises se sont fixé pour priorité d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE, ce qui ouvrira l'accès à davantage de ressources et aidera à libérer le potentiel de croissance du pays. Compte tenu de ces perspectives prometteuses et des résultats satisfaisants enregistrés au cours de la période écoulée, les autorités congolaises sauraient gré au Conseil d'administration de se prononcer en faveur de l'achèvement de la première revue de l'accord FRPC.